

Altareit

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

FORVIS MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense cedex
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Altareit

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Altareit,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Altareit relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Evaluation des écarts d'acquisition et des marques

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2024, les écarts d'acquisition et les marques sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de M€ 328, dont M€ 229 relatifs aux écarts d'acquisition principalement liés aux acquisitions des sociétés Cogedim, Woodeum, Pitch Promotion et Histoire & Patrimoine, et M€ 99 principalement liés aux marques Cogedim, Woodeum et Histoire & Patrimoine. Les écarts d'acquisition et les marques font l'objet d'un test de dépréciation systématique tous les ans ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. Pour les écarts d'acquisition, comme indiqué dans la note 2.3.7 de l'annexe aux comptes consolidés, une perte de valeur est comptabilisée, le cas échéant, si la valeur nette comptable des actifs directement liés ou affectables aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou, le cas échéant, à des groupes d'UGT s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT. Elle est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition, puis sur les autres actifs incorporels et corporels au prorata de leur valeur comptable (perte réversible). La valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT est définie comme le montant le plus élevé entre le prix de vente net des frais susceptibles d'être encourus pour réaliser la vente et la valeur d'utilité de l'UGT ou du groupe d'UGT. La détermination des valeurs d'utilité de chaque groupe d'actifs testé repose sur la méthode des flux de trésorerie actualisés nécessitant l'utilisation d'hypothèses, d'estimations ou d'appréciations de la part de la direction de votre groupe, confortée par les méthodes des comparables boursiers et des multiples de transaction le cas échéant.	Nous avons pris connaissance du processus défini par votre groupe relatif à la détermination de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des marques, regroupés en UGT. Nos travaux ont également consisté à : ► prendre connaissance des principes et des méthodes de détermination des valeurs recouvrables des UGT auxquels les écarts d'acquisition sont rattachés ainsi que des actifs nets réévalués correspondants ; ► rapprocher la valeur nette comptable de l'actif net rattaché aux UGT testées avec les données comptables de votre groupe ; ► analyser, en incluant dans nos équipes d'audit des experts en évaluation, les modèles d'évaluation utilisés ainsi que les taux de croissance à long terme, les taux d'actualisation et les taux de redevance appliqués dans ces modèles ; ► étudier, grâce à des entretiens avec la direction, les principales hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations budgétaires sous-tendant les flux de trésorerie utilisés dans les modèles de valorisation. A ce titre, nous avons apprécié les hypothèses opérationnelles retenues par votre groupe pour refléter dans les projections de flux de trésorerie futurs les conséquences de la crise immobilière qui se poursuit ; ► vérifier, par sondages, l'exactitude arithmétique des évaluations retenues par votre groupe.

Les marques sont testées individuellement. Leur valeur recouvrable est déterminée selon la méthode des redevances. Une perte de valeur est comptabilisée, le cas échéant, si la valeur nette comptable de la marque est supérieure à sa valeur recouvrable.

Compte tenu des montants et de la sensibilité, notamment dans le contexte actuel de crise immobilière, de ces actifs aux variations de données, et des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie et les taux d'actualisation utilisés, nous avons considéré l'évaluation des écarts d'acquisition et des marques comme un point clé de l'audit.

■ Evaluation des stocks, du chiffre d'affaires et de la marge immobilière

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2024, les stocks immobiliers sont inscrits au bilan pour un montant de M€ 938. La marge immobilière reconnue s'élève à M€ 128 pour l'exercice 2024. Comme indiqué dans la note 2.3.17 de l'annexe aux comptes consolidés, le chiffre d'affaires et les coûts des ventes (marge immobilière) sont reconnus dans les comptes de votre groupe selon la « méthode de l'avancement ». L'intégralité des opérations de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) et de Contrat de Promotion Immobilière (CPI) est concernée par cette méthode. Pour ces programmes, le chiffre d'affaires des ventes notariées est comptabilisé, conformément à la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats », proportionnellement à l'avancement technique des programmes mesuré au prorata des coûts directement rattachables à la construction, y compris le foncier, engagés par rapport au budget total et à l'avancement de la commercialisation, déterminé au prorata des ventes régularisées sur le total des ventes budgétées. Comme indiqué dans la note 2.3.8 de l'annexe aux comptes consolidés, les stocks sont évalués au prix de revient déduction faite de la quote-part du prix de revient reconnu à l'avancement pour les opérations réalisées en VEFA ou en CPI. Des dépréciations sont comptabilisées lorsque la valeur nette de réalisation des stocks et des travaux en cours est inférieure au prix de revient. Compte tenu du caractère significatif des stocks, du chiffre d'affaires et de la marge immobilière dans les comptes consolidés de votre groupe et de l'importance du jugement de la direction nécessaire pour la comptabilisation de ces éléments, en particulier dans le	Nos travaux ont principalement consisté à : ► prendre connaissance du processus et des contrôles mis en œuvre par la direction pour élaborer et mettre à jour les budgets d'opération ; ► examiner les hypothèses retenues par la direction pour l'évaluation du résultat des opérations immobilières, et notamment les hypothèses relatives aux prix de vente, aux coûts d'acquisition du foncier, aux coûts de construction, aux honoraires de prestations de services et aux coûts internes sur la base d'un échantillon ; ► examiner les évolutions des marges à terminaison les plus significatives par entretiens avec la direction ; ► rapprocher les taux d'avancement technique des opérations présentant un chiffre d'affaires et des coûts (marge immobilière) significatifs des confirmations externes établies par les maîtres d'œuvre pour les coûts de construction et des actes d'acquisition pour les coûts du foncier. Par ailleurs, nous avons rapproché les taux d'avancement commercial des actes notariés en réalisant des tests de détail sur les ventes de l'exercice. Nous avons également inclus dans l'équipe d'audit des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'information pour réaliser des tests sur les contrôles applicatifs liés au processus de commercialisation ; ► revoir par entretiens avec les opérationnels, à partir d'un échantillon d'opérations, les opérations significatives présentant des taux de marge inférieurs ou supérieurs au taux de marge moyen des opérations de promotion de votre groupe. Pour ce qui concerne les contrats déficitaires significatifs, nous avons

contexte actuel de crise immobilière, nous avons considéré l'évaluation de ces éléments comme un point clé de l'audit.

examiné les hypothèses retenues pour l'estimation des pertes à terminaison correspondant à ces contrats ;

- contrôler, par sondages, le calcul arithmétique du chiffre d'affaires et des marges immobilières correspondantes dégagées au cours de l'exercice et enregistrées dans les comptes consolidés, à partir des marges à terminaison et des taux d'avancement commercial et technique.

L'évaluation des stocks relatifs aux projets non encore lancés commercialement, d'une part, et aux projets livrés, d'autre part, a fait ainsi l'objet d'une attention particulière. Pour les opérations non encore lancées commercialement, nous avons examiné l'existence de perspectives profitables à partir d'entretiens avec la direction. Pour les projets livrés, nous avons comparé le prix de revient des lots invendus aux prix de vente prévisionnels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion de la gérance.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité de la gérance. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Altareit par votre assemblée générale du 8 juin 2023 pour le cabinet FORVIS MAZARS et du 2 juin 2008 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2024, le cabinet FORVIS MAZARS était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la dix-septième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 11 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS

ERNST & YOUNG Audit

DocuSigned by:
 Gilles MAGNAN
 0ACA167EB2014A5...

Gilles Magnan

DocuSigned by:
 Johanna Darmon
 EAC2FEFC31074D8...

Johanna Darmon

Signed by:
 Jean-Roch Varon
 2D89241B7BAA442...

Jean-Roch Varon

Signed by:
 Soraya Ghannem
 1A532848F719462...

Soraya Ghannem

ALTAREIT

**COMPTES CONSOLIDES DE
L'EXERCICE CLOS
AU 31 DECEMBRE 2024**

SOMMAIRE

1	ÉTATS FINANCIERS	3
2	ANNEXE - COMPTE DE RÉSULTAT ANALYTIQUE	7
3	AUTRES ÉLÉMENTS DE L'ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	8

1 États financiers

État de la situation financière consolidée

En millions d'euros	Note	31/12/2024	31/12/2023
Actifs non courants		854,8	737,6
Immobilisations incorporelles	7.1	332,0	340,2
<i>dont Ecarts d'acquisition</i>		228,9	218,5
<i>dont Marques</i>		99,0	115,0
<i>dont Relations clientèles</i>		1,3	3,6
<i>dont Autres immobilisations incorporelles</i>		2,8	3,1
Immobilisations corporelles		163,4	24,0
Droits d'utilisation sur Immobilisations corporelles	7.2	116,2	123,8
Immeubles de placement	7.3	59,1	58,0
<i>dont Immeubles de placement évalués à la juste valeur</i>		9,1	10,4
<i>dont Immeubles de placement évalués au coût</i>		48,0	45,5
<i>dont Droits d'utilisation sur Immeubles de placement</i>		2,0	2,1
Titres et créances sur les sociétés mises en équivalence	4.5	135,1	139,9
Actifs financiers (non courant)	4.6	8,9	28,6
Impôt différé actif	5.3	40,1	23,1
Actifs courants		2 942,4	3 015,8
Stocks et en-cours nets	7.4	938,0	1 090,9
Actifs sur contrats	7.4	507,2	536,0
Clients et autres créances	7.4	806,9	785,3
Créance d'impôt sur les sociétés		3,2	17,3
Actifs financiers (courant)	4.6	30,8	27,1
Instruments financiers dérivés	8	2,9	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.2	653,4	559,2
TOTAL ACTIF		3 797,2	3 753,4
Capitaux propres		751,0	807,1
Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'Altareit SCA		717,1	776,5
Capital	6.1	2,6	2,6
Primes liées au capital		76,3	76,3
Réserves		699,1	1 023,2
Résultat, part des actionnaires d'Altareit SCA		(61,0)	(325,6)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales		33,9	30,6
Réserves, part des actionnaires minoritaires des filiales		22,4	31,0
Résultat, part des actionnaires minoritaires des filiales		11,5	(0,4)
Passifs non courants		529,7	786,2
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	6.2	476,7	727,4
<i>dont Placement obligataire et privé</i>		–	333,6
<i>dont Emprunts auprès des établissements de crédit</i>		354,4	259,8
<i>dont Avances Groupe et associés</i>		0,2	0,3
<i>dont Obligations locatives</i>		122,1	133,8
Provisions long terme	6.3	48,9	56,2
Dépôts et cautionnements reçus		2,8	1,5
Impôt différé passif	5.3	1,2	1,0
Passifs courants		2 516,5	2 160,0
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	6.2	644,1	337,9
<i>dont Placement obligataire et privé</i>		339,0	4,8
<i>dont Emprunts auprès des établissements de crédit</i>		59,1	60,2
<i>dont Concours bancaires (trésorerie passive)</i>		1,3	47,0
<i>dont Avances Actionnaire, Groupe et associés</i>		224,0	207,6
<i>dont Obligations locatives</i>		20,7	18,4
Instruments financiers dérivés	8	6,7	0,7
Passifs sur contrats	7.4	130,2	257,0
Dettes fournisseurs et autres dettes	7.4	1 734,3	1 564,1
Dettes d'impôt exigible		1,2	0,4
TOTAL PASSIF		3 797,2	3 753,4

Etat du résultat global consolidé

En millions d'euros	Note	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires		2 442,3	2 413,7
Coûts des ventes		(2 224,4)	(2 248,6)
Charges commerciales		(74,9)	(89,3)
Dotations nettes aux provisions sur actif circulant		(12,6)	(239,9)
Amortissement des relations clientèles		(2,3)	(5,9)
Marge immobilière	5.1	128,1	(170,0)
Prestations de services externes		32,9	38,3
Production immobilisée et stockée		133,3	152,5
Charges de personnel		(174,9)	(177,9)
Autres charges de structure		(82,3)	(105,4)
Dotations aux amortissements des biens d'exploitation		(23,9)	(23,3)
Frais de structure nets		(115,0)	(115,9)
Autres produits et charges		2,6	(4,3)
Dotations aux amortissements		(3,5)	(1,6)
Frais de transaction		(2,1)	(0,0)
Autres		(3,1)	(5,9)
Variation de valeur des immeubles de placement		(1,9)	–
Pertes de valeur nettes sur autres actifs immobilisés		(12,4)	(54,6)
Dotation nette aux provisions		7,4	(36,6)
RESULTAT OPERATIONNEL AVANT QUOTE-PART DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE		3,2	(383,0)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	4.5	(11,1)	(3,6)
RESULTAT OPERATIONNEL APRES QUOTE-PART DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE		(8,0)	(386,6)
Coût de l'endettement net	5.2	(19,8)	(13,9)
Charges financières		(49,2)	(27,1)
Produits financiers		29,3	13,1
Autres résultats financiers	5.2	(13,9)	(14,0)
Variation de valeur et résultats de cession des instruments financiers		(25,9)	(17,2)
Résultats de cession des participations		(1,0)	(3,2)
Résultat avant impôts		(68,6)	(434,9)
Impôt sur les résultats	5.3	19,2	108,9
RESULTAT NET		(49,5)	(325,9)
dont Résultat Net, part des actionnaires d'Altareit SCA		(61,0)	(325,6)
dont Résultat Net, part des actionnaires minoritaires des filiales		11,5	(0,4)
Nombre moyen d'actions non dilué		1 748 360	1 748 351
Résultat Net, part des actionnaires d'Altareit SCA de base par action (€)	5.4	(34,86)	(186,21)
Nombre moyen d'actions dilué		1 748 360	1 748 351
Résultat Net, part des actionnaires d'Altareit SCA dilué par action (€)	5.4	(34,86)	(186,21)

Autres éléments du résultat global

En millions d'euros	31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT NET	(49,5)	(325,9)
Ecart actuariel sur plan de retraite à prestations définies	1,0	0,5
dont impôts	(0,4)	(0,2)
Sous total des éléments du résultat global non recyclables en résultat	1,0	0,5
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	1,0	0,5
RESULTAT GLOBAL	(48,4)	(325,4)
dont Résultat net global des actionnaires d'Altareit SCA	(59,9)	(325,0)
dont Résultat net global des actionnaires minoritaires des filiales	11,5	(0,4)

État des flux de trésorerie consolidés

En millions d'euros	Note	31/12/2024	31/12/2023
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Résultat net total consolidé		(49,5)	(325,9)
Elimination de la charge (produit) d'impôt	5.3	(19,2)	(108,9)
Elimination des charges (produits) d'intérêts nettes et dividendes	5.2	33,8	27,9
Résultat net avant impôt et avant intérêts nets		(34,8)	(407,0)
Elimination du résultat des participations mises en équivalence	4.5	11,1	3,6
Elimination des amortissements et provisions		40,0	123,5
Elimination des ajustements de valeur		27,8	17,2
Elimination des résultats de cession		0,4	3,3
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	6.1	(0,2)	1,0
Marge brute d'autofinancement		44,3	(258,4)
Impôts payés		15,1	(21,0)
Incidence de la variation du bfr d'exploitation	7.4	196,9	392,0
FLUX DE TRÉSORERIE OPÉRATIONNELS		256,3	112,6
Flux de trésorerie des activités d'investissement			
Acquisitions nettes d'actifs et dépenses capitalisées		(28,7)	(0,9)
Investissements bruts dans les sociétés mises en équivalence	4.5	(23,8)	(72,0)
Acquisition de sociétés consolidées, trésorerie acquise déduite	4.3	(16,7)	4,8
Autres variations de périmètre		(0,1)	0,2
Augmentation des prêts et des créances financières		(30,6)	(28,4)
Cession d'actifs immobilisés et remboursement d'avances et acomptes		2,4	2,6
Désinvestissements dans les sociétés mises en équivalence	4.5	32,3	50,3
Cession de sociétés consolidées, trésorerie cédée déduite		0,1	(0,2)
Réduction des prêts et autres immobilisations financières		31,6	21,9
Variation nette des placements et des instruments financiers dérivés		(15,5)	35,5
Dividendes reçus		5,6	33,9
Intérêts encaissés		29,4	15,8
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT		(14,0)	63,6
Flux de trésorerie des activités de financement			
Part des minoritaires dans l'augmentation de capital des filiales		0,2	0,1
Dividendes payés aux actionnaires minoritaires des filiales		(7,9)	(14,1)
Emission d'emprunts et autres dettes financières	6.2	313,7	125,9
Remboursement d'emprunts et autres dettes financières	6.2	(324,6)	(488,4)
Remboursement des obligations locatives	6.2	(23,2)	(19,8)
Cession (acquisition) nette d'actions propres		0,0	(0,1)
Variation nette des dépôts et cautionnements		1,3	1,1
Intérêts versés		(62,1)	(43,4)
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT		(102,5)	(438,8)
Variation de la trésorerie		139,7	(262,6)
Trésorerie d'ouverture			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.2	512,3	774,8
Découverts bancaires		(47,0)	(23,8)
Trésorerie de clôture	6.2	652,0	512,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie		653,4	559,2
Découverts bancaires		(1,3)	(47,0)

État de variation des capitaux propres consolidés

En millions d'euros	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultats non distribués	Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'Altareit SCA	Capitaux propres attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales	Capitaux propres
Au 1er janvier 2023	2,6	76,3	1 021,2	1 100,0	45,0	1 145,0
Résultat Net	–	–	(325,6)	(325,6)	(0,4)	(325,9)
Ecart actuariel sur engagements de retraite	–	–	0,5	0,5	–	0,5
Résultat global	–	–	(325,0)	(325,0)	(0,4)	(325,4)
Distribution de dividendes	–	–	–	–	(14,1)	(14,1)
Augmentation de capital	–	–	0,0	0,0	0,0	0,0
Valorisation des paiements en actions	–	–	0,8	0,8	–	0,8
Elimination des actions propres	–	–	(0,1)	(0,1)	–	(0,1)
Transactions avec les actionnaires	–	–	0,7	0,7	(14,1)	(13,4)
Variation des parts d'intérêts, sans prise/perte de contrôle des filiales	–	–	0,2	0,2	0,1	0,3
Variation des parts d'intérêts, liée à la prise/perte de contrôle des filiales	–	–	–	–	–	–
Autres	0,0	0,0	0,7	0,7	(0,0)	0,7
Au 31 décembre 2023	2,6	76,3	697,8	776,5	30,6	807,1
Résultat Net	–	–	(61,0)	(61,0)	11,5	(49,5)
Ecart actuariel sur engagements de retraite	–	–	1,0	1,0	–	1,0
Résultat global	–	–	(59,9)	(59,9)	11,5	(48,4)
Distribution de dividendes	–	–	(0,0)	(0,0)	(7,9)	(7,9)
Augmentation de capital	–	–	0,1	0,1	0,0	0,1
Valorisation des paiements en actions	–	–	(0,2)	(0,2)	–	(0,2)
Elimination des actions propres	–	–	0,0	0,0	–	0,0
Transactions avec les actionnaires	–	–	(0,1)	(0,1)	(7,9)	(8,0)
Variation des parts d'intérêts, sans prise/perte de contrôle des filiales	–	–	–	–	–	–
Variation des parts d'intérêts, liée à la prise/perte de contrôle des filiales	–	–	0,0	0,0	(0,1)	(0,1)
Autres	0,0	–	0,5	0,5	(0,1)	0,4
Au 31 décembre 2024	2,6	76,3	638,3	717,1	33,9	751,0

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

2 Annexe - Compte de résultat analytique

En millions d'euros	31/12/2024			31/12/2023		
	Cash flow des opérations (FFO)	Variations de valeurs, charges calculées, frais de transaction (VV)	Total	Cash flow des opérations (FFO)	Variations de valeurs, charges calculées, frais de transaction (VV)	Total
Chiffre d'affaires	1 970,4	—	1 970,4	2 217,7	—	2 217,7
Coût des ventes et autres charges	(1 894,4)	(6,7)	(1 901,1)	(2 092,7)	(297,5)	(2 390,3)
Marge immobilière	76,0	(6,7)	69,3	124,9	(297,5)	(172,6)
Prestations de services externes	26,7	—	26,7	29,1	—	29,1
Production stockée	125,0	—	125,0	142,0	—	142,0
Charges d'exploitation	(193,4)	(19,9)	(213,3)	(233,2)	(19,8)	(253,0)
Frais de structure nets	(41,6)	(19,9)	(61,6)	(62,1)	(19,8)	(81,9)
Part des sociétés associées	(2,4)	(5,3)	(7,6)	(0,0)	(3,7)	(3,7)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	—	(28,5)	(28,5)	—	(67,5)	(67,5)
Indemnités (frais) de transaction	—	—	—	—	(0,0)	(0,0)
RESULTAT OPERATIONNEL LOGEMENT	32,0	(60,4)	(28,4)	62,8	(388,6)	(325,8)
Chiffre d'affaires	471,9	—	471,9	196,0	—	196,0
Coût des ventes et autres charges	(413,2)	—	(413,2)	(175,5)	(17,9)	(193,4)
Marge immobilière	58,7	—	58,7	20,5	(17,9)	2,6
Prestations de services externes	5,0	—	5,0	8,0	—	8,0
Production stockée	8,2	—	8,2	10,6	—	10,6
Charges d'exploitation	(29,6)	(3,4)	(33,0)	(22,4)	(3,6)	(26,0)
Frais de structure nets	(16,3)	(3,4)	(19,7)	(3,8)	(3,6)	(7,4)
Part des sociétés associées	1,7	(4,4)	(2,6)	(7,6)	10,1	2,5
Dotations nettes aux amortissements et provisions	—	(0,2)	(0,2)	—	(47,1)	(47,1)
Gains / Pertes sur valeur des immeubles de placement	—	(1,9)	(1,9)	—	—	—
RESULTAT OPERATIONNEL IMMOBILIER D'ENTREPRISE	44,1	(9,9)	34,2	9,1	(58,5)	(49,3)
Frais de structure nets	(6,1)	(0,7)	(6,7)	(5,9)	(1,0)	(6,9)
Part des sociétés associées	(0,6)	(0,3)	(0,9)	(0,6)	(1,7)	(2,4)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	—	(3,6)	(3,6)	—	(1,4)	(1,4)
Gains / Pertes sur cessions d'actifs	—	—	—	—	0,0	0,0
Indemnités (frais) de transaction	—	(2,1)	(2,1)	—	—	—
RESULTAT OPERATIONNEL DIVERSIFICATION	(6,7)	(6,7)	(13,4)	(6,5)	(4,1)	(10,7)
Autres (Corporate)	(0,5)	0,1	(0,4)	(0,7)	(0,1)	(0,7)
RESULTAT OPERATIONNEL	68,9	(76,9)	(8,0)	64,7	(451,3)	(386,6)
Coût de l'endettement net	(17,9)	(1,9)	(19,8)	(12,1)	(1,9)	(13,9)
Autres résultats financiers	(13,9)	—	(13,9)	(14,0)	—	(14,0)
Variation de valeur et résultats de cession des instruments financiers	—	(25,9)	(25,9)	—	(17,2)	(17,2)
Résultats de cession des participations	—	(1,0)	(1,0)	—	(3,2)	(3,2)
RESULTAT AVANT IMPOT	37,1	(105,7)	(68,6)	38,7	(473,5)	(434,9)
Impôts sur les sociétés	(0,7)	19,8	19,2	0,5	108,5	108,9
RESULTAT NET	36,4	(85,9)	(49,5)	39,1	(365,1)	(325,9)
Minoritaires	(11,5)	0,0	(11,5)	(16,1)	16,5	0,4
RESULTAT NET, PART DU GROUPE	24,9	(85,9)	(61,0)	23,0	(348,6)	(325,6)
Nombre moyen d'actions après effet dilutif	1 748 360	1 748 360	1 748 360	1 748 351	1 748 351	1 748 351
RESULTAT NET PAR ACTION (€/ACTION), PART DU GROUPE	14,26	(49,13)	(34,86)	13,16	(199,36)	(186,21)

3 **Autres éléments de l'annexe aux comptes consolidés**

Sommaire détaillé des notes aux comptes consolidés

Note 1	Informations relatives à la Société	9
Note 2	Principes et méthodes comptables	9
2.1	Référentiel comptable de la Société et présentation des états financiers	9
2.2	Principales estimations et jugements	10
2.3	Principes et méthodes comptables de la Société	11
Note 3	Information sur les secteurs opérationnels	20
3.1	Eléments du bilan par secteur opérationnel	20
3.2	Compte de résultat analytique par secteur opérationnel	20
3.3	Réconciliation de l'état du résultat global consolidé et du compte de résultat analytique	21
3.4	Chiffre d'affaires par zone géographique et par secteur opérationnel	22
Note 4	Faits significatifs et évolution du périmètre de consolidation.....	23
4.1	Faits significatifs.....	23
4.2	Périmètre	25
4.3	Evolution du périmètre de consolidation.....	26
4.4	Regroupements d'entreprises	26
4.5	Titres et créances sur les sociétés mises en équivalence	27
4.6	Actifs financiers courant et non courant	28
Note 5	Résultat.....	29
5.1	Marge immobilière.....	29
5.2	Coût de l'endettement financier net et autres éléments financiers.....	29
5.3	Impôt sur les résultats	30
5.4	Résultat par action	31
Note 6	Passifs	32
6.1	Capitaux propres.....	32
6.2	Endettement financier net et sûretés.....	34
6.3	Provisions	35
Note 7	Actifs et tests de valeur	36
7.1	Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	36
7.2	Droits d'utilisation sur immobilisations corporelles.....	37
7.3	Immeubles de placement	37
7.4	Besoin en fonds de roulement d'exploitation	37
Note 8	Gestion des risques financiers	40
8.1	Valeur comptable des instruments financiers par catégorie	40
8.2	Risque de taux	41
8.3	Risque de liquidité.....	43
Note 9	Transactions avec les parties liées	44
Note 10	Engagements du groupe et passifs éventuels	46
10.1	Engagements hors bilan.....	46
10.2	Passifs éventuels	47
Note 11	Événements postérieurs à la date de clôture	48
Note 12	Honoraires des commissaires aux comptes.....	48

NOTE 1 INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE

Altareit est une Société en Commandite par Actions dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris, compartiment A. Le siège social est situé 87 rue de Richelieu à Paris (France).

Altareit propose une plateforme de compétences immobilières unique au service de la transformation urbaine bas carbone. Altareit est un acteur significatif des secteurs de la promotion Logement et Immobilier d'entreprise, qui contrôle notamment à 100% les promoteurs Cogedim, Woodeum et Histoire & Patrimoine.

Altareit est détenue à 99,85% par le groupe Altarea dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris, compartiment A.

Les comptes consolidés établis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été arrêtés par la Gérance le 25 février 2025, après avoir été examinés par le Conseil de Surveillance.

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Référentiel comptable de la Société et présentation des états financiers

2.1.1 Référentiel comptable

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés annuels sont conformes aux normes et interprétations IFRS de l'IASB (*International Accounting Standards Board*) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2024 et disponibles sur le site internet de la Commission européenne.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2024 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2023, à l'exception de l'évolution des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne applicables au 1^{er} janvier 2024.

Normes, interprétations et amendements applicables à partir de l'exercice ouvert le 1er janvier 2024 :

- Amendements à IAS 1 – Classement courant / non courant des passifs. Passifs non courants assortis de clauses d'exigibilité anticipée (« covenants ») ;
- Amendements IAS 7 et IFRS 7 – Accords de financement des fournisseurs ;
- Amendements à IFRS 16 – Dette de location dans le cadre d'une cession-bail.

Ces amendements sont sans impact significatif pour le Groupe.

- Amendements à IAS 12 – Réforme fiscale internationale – Règles modèle Pilier 2

L'application de cet amendement est expliqué dans la note 5.3 « Impôt sur les résultats ».

Normes et interprétations ayant été appliquées par anticipation au 31 décembre 2024 et dont l'application est obligatoire à compter des périodes commençant le 1^{er} janvier 2025 ou postérieurement :

Néant.

Normes et interprétations publiées dont l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2024 :

Néant.

Autres normes et interprétations essentielles, publiées par l'IASB, approuvées par l'Union Européenne en 2024 ou non encore approuvées par l'Union Européenne :

- Amendements à IAS 21 - Effets des variations des cours des monnaies étrangères ;

En l'absence de transactions en monnaies étrangères au sein du Groupe, cet amendement sera sans impact pour le Groupe.

- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – Classement et évaluation des instruments financiers ;
- IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers ;
- Amendements à IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 10 et IAS 7 – Cycle d'améliorations annuelles.

Ces amendements sont en cours d'analyse.

2.1.2 Autres principes de présentation des états financiers

Altareit présente ses états financiers et ses notes annexes en millions d'euros, avec un chiffre après la virgule.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilantiels et les produits et charges résultant des transactions internes et de dividendes sont éliminés, en respectant le mode de consolidation, lors de la préparation des états financiers consolidés.

Classement au bilan

Conformément à la norme IAS 1, la Société présente ses actifs et passifs en distinguant les éléments courants et non courants.

Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en « actifs courants », de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie ou les équivalents de trésorerie. Tous les autres actifs sont classés en « actifs non courants ».

Les passifs devant être réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture sont classés en « passifs courants », ainsi que les provisions entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée et la part à moins d'un an des autres provisions.

Les impôts différés sont, quant à eux, toujours présentés en actifs ou passifs non courants.

2.2 Principales estimations et jugements

La préparation des états financiers consolidés nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses par la direction du Groupe pour la détermination de la valeur de certains actifs et passifs, et de certains produits et charges, ainsi que concernant les informations données dans les notes annexes aux états financiers.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances.

Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ces estimations en fonction de l'évolution des différentes hypothèses et des conditions de réalisation.

Les estimations comptables réalisées par le Groupe ont été effectuées dans un contexte de crise immobilière de la Promotion résidentielle qui perdure. Le Groupe a tenu compte des informations fiables dont il disposait à la date de l'établissement des comptes consolidés.

Ainsi, les principales estimations réalisées par le Groupe ont concerné les évaluations suivantes :

- l'évaluation des créances clients (se référer aux notes 2.3.10 « Actifs et Passifs financiers » et 7.4.2 « Créances clients et autres créances »),
- l'évaluation de la marge immobilière et des prestations selon la méthode de comptabilisation à l'avancement (se référer à la note 2.3.17 « Chiffre d'affaires et charges associées »),
- l'évaluation des stocks et en-cours (se référer aux notes 2.3.8 « Stocks » et 7.4.1 « Stocks et en-cours »),
- l'évaluation des écarts d'acquisition et des marques (se référer à la note 2.3.7 « Suivi de la valeur des actifs non courants (hors actifs financiers et immeubles de placement) et pertes de valeur » et 7.1 « Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition »).

Et dans une moindre mesure,

- l'évaluation des paiements en actions (se référer aux notes 2.3.12 « Paiements en actions » et 6.1 « Capitaux propres »),
- l'évaluation des instruments financiers (se référer à la note 8 « Gestion des risques financiers »),
- l'évaluation des immeubles de placement (se référer aux notes 2.3.5 « Immeubles de placement » et 7.3 « Immeubles de placement »).

Outre le recours aux estimations, la direction du Groupe a fait usage de son jugement pour :

- l'évaluation des droits d'utilisation, obligations locatives et redevances contractuelles sur immeubles de placement (se référer aux notes 2.3.18 « Contrats de location » et 7.2 « Droits d'utilisation sur immobilisations

corporelles et incorporelles » et 7.3 « Immeubles de placement »),

- l'évaluation des actifs d'impôt différé (se référer aux notes 2.3.16 « Impôts » et 5.3 « Impôt sur les résultats »), et leur activation,
- l'évaluation des provisions (se référer aux notes 2.3.15 « Provisions et passifs éventuels » et 6.3 « Provisions »),
- la satisfaction ou non des critères permettant d'identifier un actif ou un groupe d'actifs comme détenu en vue de la vente ou encore si une activité est destinée à être abandonnée conformément à la norme IFRS 5 (se référer à la note 2.3.6 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » et 7.3 « Immeubles de placement »).

Les états financiers du Groupe prennent aussi en compte, sur la base des connaissances et des pratiques actuelles, **les enjeux du changement climatique et du développement durable.**

Aujourd'hui, le Groupe a pleinement intégré ces transformations liées à la transition et enrichit chaque année sa démarche bas carbone. Dès 2017, le Groupe a inclus des objectifs de réduction des émissions de GES dans ses priorités. Le plan de transition pour l'atténuation des risques liés au changement climatique est en cours de finalisation et sera prochainement adopté.

Les budgets utilisés pour la détermination du chiffre d'affaires à l'avancement intègrent systématiquement les coûts liés à l'amélioration de leur performance énergétique conformément à la réglementation en vigueur au moment du dépôt des permis de construire (notamment RE 2020).

En ce qui concerne l'adaptation des constructions aux changements climatiques, en 2018, le Groupe, a fait réaliser une étude sur l'analyse de l'exposition de ses activités aux effets du changement climatique, dont une dédiée à la promotion immobilière de logements sur le territoire français. Plusieurs risques ont été analysés : Vagues de chaleur, Sécheresses, Mouvements de terrain, Inondations, Précipitations intenses, Tempêtes et Submersion marine pour l'ensemble des implantations régionales. Les conclusions de cette étude ont permis à chacune des marques de prendre des actions spécifiques pour sécuriser et adresser les risques les plus systématiques (chaleur, sécheresses, précipitations intenses & inondations et Retrait-Gonflement des Argiles). En complément, les différentes marques du Groupe réalisent dorénavant des études sur les enjeux d'adaptation à l'échelle de l'opération (notamment concernant les risques physiques), grâce à des outils dédiés (Bat-ADAPT – observatoire de l'immobilier durable ou Résilience – Cerqual).

Les coûts relatifs à ces actions sont inclus dans les budgets des opérations.

Enfin, le Groupe travaille également à la construction de bâtiments soit plus économes en ressources, soit plus adaptables ou flexibles, soit plus démontables pour faciliter la réutilisation et le recyclage. Les coûts liés sont également intégrés dans la marge immobilière des opérations.

Ainsi, au 31 décembre 2024, la prise en compte des effets liés au changement du climat n'a pas eu d'impact significatif

sur les jugements et principales estimations nécessaires à l'établissement des états financiers.

2.3 Principes et méthodes comptables de la Société

2.3.1 Participations de la Société et méthodes de consolidation

Les normes sur la consolidation sont :

- IFRS 10 – Etats financiers consolidés
- IFRS 11 – Partenariats
- IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités
- IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises

La norme IFRS 10 définit le contrôle ainsi : « un investisseur contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a le droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci ». La Société détient le pouvoir sur une entité lorsqu'elle a les droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes, à savoir les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité.

L'appréciation du contrôle selon IFRS 10 demandant une part significative de jugement, la Société a développé un cadre d'analyse de la gouvernance des entités avec qui la Société est en lien, en particulier lorsqu'il existe des situations de partenariat régies par un environnement contractuel large incluant le cas échéant la structure de l'actionnariat, les statuts, les pactes d'actionnaires, les promesses d'achat et de vente, le cadre de gouvernance réglementaire etc ou encore lorsque l'analyse d'obligations contractuelles conclues avec des tiers aboutit à des conclusions similaires.

Il est également tenu compte des faits et circonstances propres à chaque entité pour apprécier la capacité de la Société à diriger les activités pertinentes de ces entités.

Conformément à IFRS 10, les entités *ad hoc* sont consolidées, lorsque, en substance, la relation entre la Société et l'entité est telle que la Société est jugée contrôler cette dernière.

L'appréciation du contrôle conjoint ou de l'influence notable selon IFRS 11 et IAS 28 demandant une part significative de jugement, la Société a développé un cadre d'analyse de la gouvernance et des situations juridiques liées à des obligations contractuelles spécifiques des entités avec qui la Société est en lien, en particulier lorsqu'il existe des situations où un tiers détient des droits effectifs qui entraîneraient soit le co-contrôle, soit l'influence notable de la Société sur l'entité.

Entités contrôlées

Les filiales contrôlées sont consolidées par intégration globale. Tous les soldes et transactions intra-groupe ainsi que les produits et les charges provenant de transactions internes et de dividendes sont éliminés.

Toute modification de la part d'intérêt de la Société dans une filiale qui n'entraîne pas une perte de contrôle est comptabilisée comme une transaction portant sur les capitaux propres. Si la Société perd le contrôle d'une filiale, les actifs, passifs et capitaux propres de cette ancienne filiale sont décomptabilisés. Tout gain ou perte résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat. Toute participation conservée dans l'ancienne filiale est comptabilisée à sa juste valeur à la date de perte de contrôle selon le mode de comptabilisation requis suivant IFRS 11, IAS 28 ou IFRS 9.

Entités contrôlées conjointement

Suivant IFRS 11, les sociétés sont contrôlées conjointement lorsque les décisions importantes au titre des activités pertinentes requièrent le consentement unanime des associés ou partenaires.

Le contrôle conjoint peut être exercé au travers d'une activité conjointe (commune) ou en co-entreprise (joint-venture). Suivant IFRS 11, l'activité conjointe se distingue par l'existence d'un droit direct détenu sur certains actifs ou des obligations directes sur certains passifs de l'entité quand la joint-venture confère un droit sur l'actif net de l'entité. S'il s'agit d'une activité conjointe, la Société enregistre dans ses comptes les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune. S'il s'agit d'une joint-venture (co-entreprise), la participation de la Société dans l'actif net de l'entité est enregistrée selon la méthode de la mise en équivalence décrite dans la norme IAS 28.

Les investissements dans les activités communes ou les co-entreprises sont présentés conformément à la norme IFRS 12.

Entités sous influence notable

Conformément à la norme IAS 28, la méthode de la mise en équivalence s'applique également à toutes les entreprises associées dans lesquelles la Société exerce une influence notable sans en avoir le contrôle, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote détenus est supérieur ou égal à 20%. Chaque participation, quel que soit le pourcentage de détention détenu, fait l'objet d'une analyse tenant compte des faits et circonstances pour déterminer si la Société exerce une influence notable, notamment en examinant le cas échéant les termes des statuts, pactes d'actionnaires, options d'achat et de vente et autres éléments pertinents.

Selon la méthode de la mise en équivalence, la participation de la Société dans l'entreprise associée est initialement comptabilisée au coût augmenté ou diminué des changements, postérieurs à l'acquisition, dans la quote-part d'actif net de l'entreprise associée. L'écart d'acquisition lié à une entreprise associée est inclus, s'il n'est pas déprécié, dans la valeur comptable de la participation. La quote-part de résultat de la période est présentée dans la ligne « Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence ». Au bilan, ces participations sont présentées sur la ligne « Titres

et créances sur les sociétés mises en équivalence » avec les créances rattachées à ces participations.

Les états financiers des entreprises associées sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère et des corrections sont apportées, le cas échéant, pour homogénéiser les méthodes comptables avec celles de la Société.

Les investissements dans les entreprises associées sont présentés conformément à la norme IFRS 12.

2.3.2 Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition d'IFRS 3 révisée : lors de la première consolidation d'une entité dont le Groupe acquiert le contrôle, les actifs et les passifs, ainsi que les passifs éventuels, identifiables sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les actifs incorporels sont spécifiquement identifiés dès lors qu'ils sont séparables de l'entité acquise ou résultent de droits légaux ou contractuels. Ainsi, lors de la prise de contrôle d'une entreprise, la différence entre la quote-part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date de prise de contrôle, et le coût d'acquisition constitue un écart d'acquisition représentatif d'avantages économiques futurs résultant d'autres actifs non identifiés individuellement et comptabilisés séparément. Le prix d'acquisition correspond au montant de la contrepartie transférée y compris, le cas échéant, les compléments de prix à leur juste valeur. Par ailleurs, les coûts directs liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

L'écart d'acquisition :

- positif, est inscrit à l'actif du bilan et fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an,
- négatif, est comptabilisé directement en produit.

La norme prévoit un délai de 12 mois à partir de la date d'acquisition quant à la comptabilisation définitive de l'acquisition ; les corrections et évaluations effectuées doivent être liées à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Ainsi, au-delà de la période d'évaluation, un complément de prix est à comptabiliser en résultat de l'exercice sauf si sa contrepartie est un instrument de capitaux propres.

L'acquisition ou la cession de titres d'une entité qui demeure contrôlée avant et après ces opérations, sont désormais considérées comme des transactions entre actionnaires comptabilisées en capitaux propres : elles n'impactent ni le goodwill, ni le compte de résultat. En cas de perte de contrôle, la participation résiduelle est évaluée à la juste valeur et le résultat de cession est comptabilisé au compte de résultat.

Par exception, les acquisitions d'actifs isolés qui s'effectuent par l'achat des titres d'une société dont le seul objet est la détention d'actifs, sont comptabilisés selon la norme IAS 40 « Immeubles de placement » ou IAS 2 « Stocks ».

2.3.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels, de marques et de relations clientèles.

Conformément à la norme IAS 38,

- les logiciels acquis ou créés sont évalués à leur coût et amortis sur leur durée d'utilité qui est généralement comprise entre 1 et 5 ans,
- les marques acquises séparément ou lors d'un regroupement d'entreprises, et répondant à la définition d'une immobilisation incorporelle, font l'objet d'une valorisation et d'une estimation de leur durée de vie. Lorsque la durée de vie est finie, elles sont amorties sur cette durée. Si la durée de vie est indéterminée, elles sont dépréciées, le cas échéant, lorsqu'il existe des indices de perte de valeur.
- les relations clientèles qui résultent de l'identification d'actifs incorporels issus de l'acquisition de promoteurs sont amortissables au rythme de réalisation du carnet de commandes acquis et des lancements de programmes pour la partie concernant les promesses de vente acquises ou amortissables linéairement sur une durée déterminée (i.e. durée relative au cycle d'exploitation normatif de la réalisation d'un programme immobilier). Les autres relations clientèles (relation client sur contrats réguliers, relation contractuelle) peuvent aussi être identifiées lors de regroupement d'entreprises et sont analysées au cas par cas quant à leur valorisation et l'estimation de leur durée de vie.

2.3.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent principalement aux infrastructures photovoltaïques, aux installations générales, aux matériels de transport, de bureau et d'informatique. Conformément à la norme IAS 16, elles sont évaluées au coût et amorties sur leur durée d'utilité, estimée être de 5 à 20 ans. Aucun autre composant significatif n'a été identifié pour ces immobilisations.

2.3.5 Immeubles de placement

Selon la norme IAS 40, les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus en vue d'en retirer des loyers ou pour valoriser le capital apporté ou les deux.

Les immeubles de placement détenus par le Groupe sont principalement des centres commerciaux et, accessoirement, des immeubles de bureau.

En application de la norme IAS 40, le Groupe a opté pour le modèle de la juste valeur et valorise ses immeubles de placement en conséquence selon le guide établi par IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur » et ce, à chaque fois que celle-ci peut être déterminée de façon fiable.

Sinon, ils sont laissés au coût et font l'objet de test de valeurs au minimum une fois l'an et à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur.

Si le cas se présente, le compte de résultat enregistre sur la période :

- les ajustements de valeur de chaque immeuble évalué à la juste valeur sur la ligne « Variation de valeur des immeubles de placement », et
- les pertes de valeur de chaque immeuble évalué au coût sur la ligne « Pertes de valeur nettes des immeubles de placement évalués au coût ».

2.3.6 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Conformément à la norme IFRS 5, un actif non courant est classé en « actif détenu en vue de la vente » si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

Tel est le cas si l'actif est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs et si sa vente est hautement probable.

Le caractère hautement probable est apprécié par l'existence d'un plan de vente de l'actif engagé par la direction du Groupe, et d'un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan dans les douze mois à venir. Le management apprécie les situations. Lorsqu'il existe, à la date de clôture, une promesse de vente ou un engagement ferme, l'immeuble est systématiquement inclus dans les actifs détenus en vue de la vente.

L'actif est évalué à la valeur la plus faible entre la juste valeur et la valeur nette comptable. Le montant convenu est diminué des coûts de la vente.

Pour qu'une activité soit réputée être abandonnée, la Société apprécie, selon les faits et circonstances, l'existence ou non d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique.

2.3.7 Suivi de la valeur des actifs non courants (hors actifs financiers et immeubles de placement) et pertes de valeur

En application de la norme IAS 36, les actifs corporels et incorporels amortissables font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice interne ou externe de perte de valeur est décelé.

Les écarts d'acquisition et autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée (telles les marques) font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur identifié (événements ou circonstances, internes ou externes, indiquant qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue).

Le test de dépréciation des écarts d'acquisition est réalisé au niveau des unités génératrices de trésorerie (U.G.T.s) ou, le cas échéant, au niveau de groupes d'U.G.T.s. Une U.G.T. est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Pour réaliser ce test, la valeur nette comptable des actifs directement liés ou affectables aux U.G.T.s ou groupes d'U.G.T.s, y inclus les actifs incorporels et écarts

d'acquisition, est comparée à la valeur recouvrable de ces mêmes U.G.T.s ou groupes d'U.G.T.s, définie comme le montant le plus élevé entre la juste valeur (prix de vente net des frais susceptibles d'être encourus pour réaliser la vente) et leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité de l'U.G.T. ou du regroupement de plusieurs U.G.T.s est déterminée selon une méthode multi-critères (qui permet de retenir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur) qui s'appuie principalement sur la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) confortée par les méthodes des comparables boursiers et des multiples de transactions transactions le cas échéant.

Les principes de base de la méthode DCF sont les suivants :

- les flux de trésorerie estimés (avant impôt) issus des business-plans généralement à 5 ans élaborés par la direction du Groupe,
- le taux d'actualisation déterminé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital, et
- la valeur terminale calculée par sommation à l'infini de flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance apprécié selon le métier concerné. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels est exercé le métier concerné, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

L'approche par les multiples issus des comparables boursiers consiste à déterminer un échantillon de sociétés comparables cotées pour lesquelles un multiple est calculé et réappliqué aux agrégats jugés pertinents.

L'approche des multiples issus des transactions comparables consiste à sélectionner un panel de transactions portant sur des sociétés comparables et à les réappliquer aux agrégats jugés pertinents.

Une perte de valeur est comptabilisée, le cas échéant, si la valeur nette comptable des actifs directement liés ou affectables aux unités génératrices de trésorerie (U.G.T.s) ou, le cas échéant, à des groupes d'U.G.T.s s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'U.G.T. ou du groupe d'U.G.T.s ; elle est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition (perte non réversible), puis sur les autres actifs incorporels et corporels au prorata de leur valeur comptable (perte réversible).

Les marques sont testées individuellement. Leur valeur recouvrable est déterminée selon la méthode des redevances. Une perte de valeur est comptabilisée, le cas échéant, si la valeur nette comptable de la marque est supérieure à sa valeur recouvrable (perte réversible).

Des tables de sensibilité sont mises en place sur l'ensemble des tests de valeur effectués.

2.3.8 Stocks

Les stocks relèvent :

- des programmes d'opérations des activités de promotion pour compte de tiers, et
- des opérations dont la nature même ou la situation administrative spécifique induit un choix de classement

en stocks – activité de marchands de biens – et pour laquelle la décision de conservation en patrimoine n'est pas arrêtée.

Conformément à la clarification d'IAS 23 (de 2019), les frais financiers affectables aux programmes ne sont plus incorporés aux stocks liés aux opérations de Ventes en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) ou aux opérations de Contrat de Promotion Immobilière (CPI). En effet, ces stocks sont en situation d'être vendus très rapidement et donc sans qu'une période de temps soit nécessaire à son développement ; le bien stocké est donc en condition de vente. Les frais financiers affectés sont directement comptabilisés en charges.

Les stocks sont évalués au prix de revient sous déduction de la quote-part de prix de revient reconnue à l'avancement pour les opérations réalisées en VEFA ou en CPI. Le prix de revient comprend :

- le prix d'acquisition des terrains,
- les coûts de construction (V.R.D. inclus),
- tous les honoraires techniques et les honoraires de gestion des programmes qu'ils soient internes ou externes au Groupe, et
- les dépenses annexes directement rattachables à la construction du programme.

D'une manière générale, lorsque la valeur nette de réalisation des stocks et des travaux en cours est inférieure à leur prix de revient, des dépréciations sont comptabilisées.

2.3.9 Actifs ou Passifs sur contrats

Suite à la mise en œuvre de la norme IFRS 15, le Groupe est amené à reconnaître un actif ou un passif sur contrats dans l'état de la situation financière, dans le cadre de la comptabilisation des contrats selon la méthode de l'avancement. Cet actif ou passif correspond aux produits des activités ordinaires tirés des VEFA et CPI, cumulés à date, pour lesquels l'obligation de prestation est remplie progressivement, net des paiements des clients encaissés à date. Il s'agit en quelque sorte, des créances non exigibles correspondant au décalage qui peut exister entre les appels de fonds encaissés et l'avancement constaté à la clôture de l'exercice. Au sein de l'état de la situation financière, la présentation est la suivante :

- « Actifs sur contrats », si les créances à l'avancement sont supérieures aux appels de fonds encaissés,
- « Passifs sur contrats », si les créances à l'avancement sont inférieures aux appels de fonds encaissés.

2.3.10 Actifs et Passifs financiers

Le Groupe a choisi de ne pas mettre en œuvre la comptabilité de couverture : les dispositions d'IAS 39 s'appliquent donc conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 9.

Les principes d'application des normes IAS 32, IFRS 9 et IFRS 7 sont les suivants :

Evaluation et comptabilisation des actifs et passifs financiers

- Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale sous déduction des dépréciations. Conformément à IFRS 9, en matière de dépréciation, le Groupe applique sur ses créances commerciales, le modèle fondé sur les pertes attendues (pertes de crédit attendues basées sur la durée de vie des créances, elle-même basée sur l'expérience des pertes de crédit historique du Groupe).
- Les créances rattachées à des participations dans des sociétés mises en équivalence sont classées au bilan sous le poste « Titres et créances sur les sociétés mises en équivalence ». Ces créances sur les sociétés mises en équivalence ont une échéance de recouvrabilité courte (en lien avec le cycle d'exploitation de l'activité de promotion).
- Les actifs financiers courants concernent essentiellement des avances en compte courant à des associés minoritaires de sociétés consolidées ou de sociétés déconsolidées. Ils sont comptabilisés au coût amorti. Les actifs financiers non courants concernent essentiellement les titres non consolidés et sont enregistrés à la juste valeur par résultat.
- Les instruments de capitaux propres se composent essentiellement de titres de participation dans des sociétés non consolidées. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur par résultat s'ils sont détenus à des fins de transactions ; sur option, ils peuvent aussi être comptabilisés à la juste valeur par les autres éléments du résultat global non recyclable (les variations de juste valeur sont alors comptabilisées dans une rubrique distincte des capitaux propres, « les autres éléments du résultat global »). Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable à chaque clôture, ils sont maintenus au bilan à leur juste valeur initiale, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition majoré des frais de transaction, ajusté d'éventuels gains ou pertes de valeur déterminés par une analyse de la variation de la quote-part des capitaux propres détenus. Pour les actions de sociétés cotées, leur juste valeur est déterminée sur la base d'estimation intégrant le cas échéant des indicateurs de marché à la date de clôture. A chaque acquisition de titres de capitaux propres, une analyse similaire sera conduite afin de déterminer l'intention de gestion du Groupe.
- Les instruments financiers dérivés (à l'actif comme au passif) sont considérés comme détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur. La variation de juste valeur de ces instruments financiers dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, sur la ligne « Variation de valeur et résultats de cession des instruments financiers ».
- La trésorerie définie dans la norme IAS 7 comprend les liquidités en comptes courants bancaires et les comptes à terme, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (i.e. assortis d'une échéance à l'origine de moins de trois mois) et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Ces comptes à terme sont évalués au bilan à leur juste valeur. Leurs variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat avec pour contrepartie l'ajustement du compte de trésorerie. La trésorerie doit

être disponible immédiatement pour les besoins des filiales ou pour ceux du Groupe.

- Tous les emprunts ou dettes portant intérêts sont initialement enregistrés à la juste valeur, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) (présentés dans le compte de résultat sur la ligne « Coût de l'endettement net »). La détermination des TIE initiaux est réalisée par un actuaire. En cas de renégociation des contrats des passifs financiers comptabilisés au coût amorti ; une étude est réalisée au cas par cas pour déterminer si la renégociation engendre une modification substantielle du passif financier et donc sa décomptabilisation ou bien le maintien du passif financier au bilan et l'ajustement de son coût amorti par contrepartie résultat.

Mode de détermination de la juste valeur des instruments financiers (hors dettes portant intérêts)

Les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur du prix payé qui inclut les coûts d'acquisitions liés. Après la comptabilisation initiale, les actifs et les passifs sont comptabilisés à la juste valeur, évalués par référence aux données observables ou non observables disponibles.

Pour les actifs et passifs financiers comme les dérivés de gré à gré, swaps, caps, ..., et qui sont traités sur des marchés actifs (marché comportant de nombreuses transactions, des prix affichés et cotés en continu), la juste valeur fait l'objet d'une estimation établie selon des modèles communément admis et réalisée par un actuaire, dans le respect du guide établi par IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur ». Un modèle mathématique rassemble des méthodes de calcul fondées sur des théories financières reconnues. Est prise en compte la valorisation du risque de crédit (ou risque de défaut) d'Altarea sur ses contreparties bancaires et de celui des contreparties sur Altarea (Crédit Value Adjustment/Debit Value Adjustment). Le Groupe a retenu la méthode de calcul des probabilités de défaut par le marché secondaire (selon des spreads obligataires estimés des contreparties).

Les passifs financiers liés à des regroupements d'entreprise sont évalués à la juste valeur à chaque clôture sur la base de la meilleure estimation des montants à payer actualisés au taux de marché.

La valeur de réalisation des instruments financiers peut se révéler différente de la juste valeur déterminée pour la clôture de chaque exercice.

2.3.11 Capitaux propres

Les capitaux propres représentent l'intérêt résiduel des actifs après déduction des passifs.

Les frais d'émission des titres de capital et de fusion sont déduits du produit de l'émission.

Les instruments de capitaux propres qui ont été rachetés (actions propres) sont déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres de la Société.

2.3.12 Paiements en actions

Les paiements en actions sont des transactions fondées sur la valeur des titres de la société émettrice : options de souscription d'actions, droits d'attribution d'actions gratuites et plan d'épargne entreprise (PEE).

Le règlement de ces droits peut se faire en instruments de capitaux propres ou en trésorerie : au sein du Groupe, tous les plans portant sur le titre Altarea doivent être réglés en instruments de capitaux propres.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les paiements en actions consentis aux mandataires sociaux ou aux salariés d'Altarea (en qualité de mandataires sociaux ou de salariés d'Altarea) ou des sociétés du Groupe sont comptabilisés dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur de l'instrument de capitaux propres attribué est comptabilisée en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres si le plan doit être réglé en instruments de capitaux propres, ou d'une dette si le plan doit être réglé en trésorerie.

Cette charge de personnel représentative de l'avantage accordé (correspondant à la juste valeur des services rendus en qualité de salariés) est évaluée par un actuaire, à la date d'attribution, à partir du modèle mathématique binomial de Cox Ross Rubinstein et de la méthode de Monte-Carlo, calculé en fonction d'un turnover déterminé sur les trois derniers exercices. Ce modèle est adapté au plan prévoyant une durée d'indisponibilité et une période de blocage. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits. Les plans d'attribution d'actions (et les PEE) sont valorisés sur la base de la valeur de marché.

2.3.13 Résultat par action

Résultat net par action non dilué (en euros)

Le résultat net non dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, au cours de l'exercice.

Résultat net par action dilué (en euros)

Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ajustée des effets des options dilutives, au cours de l'exercice.

L'effet dilutif est calculé selon la méthode du « rachat d'actions ». Suivant cette méthode, les fonds recueillis suite à l'exercice des options, sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix de marché. Ce prix de marché correspond à la moyenne des cours moyens mensuels de l'action Altarea pondérée des volumes échangés. Le nombre théorique d'actions qui seraient ainsi rachetées au prix de marché vient en diminution du nombre total des actions résultant de l'exercice des droits. Le nombre ainsi calculé vient s'ajouter au nombre moyen d'actions en circulation et constitue le dénominateur.

Les actions potentielles sont traitées comme dilutives si la conversion éventuelle en actions ordinaires implique une réduction du résultat par action.

2.3.14 Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19 et ses amendements, sur la ligne « Charges de personnel » au compte de résultat à l'exception des réévaluations des passifs (ou des actifs) enregistrés directement dans les capitaux propres et constatés dans les autres éléments du résultat global.

Indemnités de départ à la retraite

Les indemnités de départ à la retraite sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté (plafonnées selon des barèmes définis dans les conventions appliquées dans le Groupe) et de leur salaire à l'âge de la retraite. Ces indemnités relèvent du régime des prestations définies, régime pour lequel l'employeur est engagé formellement ou implicitement sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées et représente la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des conventions collectives et accords d'entreprise, des probabilités de départ et de survie.

La formule de l'engagement passé peut se décomposer de la manière suivante :

Engagement passé = (droits acquis par le salarié) × (probabilité qu'a l'entreprise de verser ces droits) × (actualisation) × (coefficient de charges patronales) × (ancienneté acquise / ancienneté à la date du départ à la retraite).

La provision est comptabilisée et étalée sur les dernières années de service du salarié permettant d'atteindre le plafond, et en tenant compte des paliers intermédiaires existants.

Les principales hypothèses retenues pour cette estimation sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : Taux de rendement des obligations des sociétés corporate de notation AA (Zone Euro) de maturité supérieure à 10 ans. Le Groupe retient le taux Iboxx qui se situe à 3,1%,
- Table de mortalité : TF et TH 2000-2002,
- Type de départ : selon les législations locales et pour la France, départ volontaire à la date de liquidation du régime à taux plein,
- Turnover : turn-over annuel moyen observé sur les 3 dernières années, qui se situe entre 4,7% et 8,6% selon les branches et les tranches d'âge,
- Taux de revalorisation des salaires à long terme (y compris inflation) : 2,7%.

Les écarts actuariels et d'évaluation sont directement comptabilisés dans les capitaux propres et constatés dans les autres éléments du résultat global.

Le montant de l'engagement ainsi déterminé est minoré de la valeur d'actifs éventuels de couverture (non applicable dans le cas présent).

Autres avantages postérieurs à l'emploi

Ces avantages sont offerts à travers des régimes à cotisations définies. Dans le cadre de ces régimes le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Indemnités de rupture de contrat de travail

Le cas échéant, les indemnités de rupture de contrat de travail sont provisionnées sur la base de la convention collective.

Avantages à court terme

Les avantages à court terme incluent notamment, un accord d'intéressement des salariés au résultat de l'unité économique et sociale, signé entre les sociétés prestataires de services du Groupe, membres de l'UES, et le comité d'entreprise ; et un plan de participation des salariés aux résultats de l'entreprise s'appliquant sur les résultats de l'unité économique et sociale suivant les accords de droit commun.

Les avantages du personnel à court terme incluant ceux résultant des accords ci-dessus détaillés sont portés en charges de l'exercice.

2.3.15 Provisions et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'une obligation à l'égard d'un tiers provoquera une sortie de ressources probable sans contrepartie au moins équivalente et pouvant être estimée de manière fiable. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie de ressources ne sont pas fixés avec précision.

En général, ces provisions ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation du Groupe. Elles sont actualisées le cas échéant sur la base d'un taux de rendement avant impôt qui reflète les risques spécifiques du passif.

Les provisions non courantes incluent pour l'essentiel celles constituées dans le cadre de litiges opposant le Groupe à des tiers.

Les passifs éventuels correspondent à :

- des obligations potentielles résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ; ou
- des obligations actuelles résultant d'événements passés mais qui ne sont pas comptabilisées car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou car le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Ces passifs éventuels ne sont pas comptabilisés. Une information en annexe est donnée sauf si les montants en jeu peuvent raisonnablement être estimés faibles.

2.3.16 Impôts

Les impôts sont comptabilisés selon la norme IAS 12.

Le Groupe est soumis à une fiscalité de droit commun.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués, selon la méthode du report variable, aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt connus à la date de clôture.

Le Groupe a appliqué depuis le 31 décembre 2016 dans ses comptes consolidés, la baisse progressive et programmée du taux selon la Loi de finances en vigueur et qui est arrivé à son taux cible.

Les actifs d'impôt différé sont réappréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer sur la base d'un business plan fiscal établi par le management sur une durée raisonnable.

Les impôts différés au bilan sont présentés en position nette au niveau de chaque groupe d'intégration fiscale, à l'actif ou au passif du bilan consolidé.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

2.3.17 Chiffre d'affaires et charges associées

La marge immobilière est la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des ventes, des charges commerciales et des dotations nettes aux provisions sur créances douteuses et stocks.

Elle correspond principalement à la marge réalisée par les secteurs Logement et Immobilier d'entreprise.

La marge immobilière des activités de promotion est reconnue dans les comptes du Groupe selon « la méthode de l'avancement ».

L'intégralité des opérations de « Vente en l'Etat Futur d'Achèvement » (VEFA) et de « Contrat de Promotion Immobilière » (CPI) est concernée par cette méthode.

Pour ces programmes, le chiffre d'affaires des ventes notariées est comptabilisé, conformément à la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats », proportionnellement à l'avancement technique des programmes mesuré par le prorata des coûts directement rattachables à la construction (le prix de revient du foncier est inclus au calcul) engagés par rapport au budget total prévisionnel (actualisé à chaque clôture) combiné à l'avancement de la commercialisation déterminé par le prorata des ventes régularisées sur le total des ventes budgétées.

Le fait générateur de la reconnaissance du chiffre d'affaires est donc l'achat du terrain combiné à la signature d'actes authentiques de vente (ventes régularisées).

La marge immobilière est évaluée selon la méthode de la comptabilisation à l'avancement du revenu pour ces opérations de promotion, sur la base des critères suivants :

- opération actée par le co-contractant,
- existence de documents prévisionnels fiables permettant d'estimer avec une sécurité suffisante l'économie globale de l'opération (prix de vente, avancement des travaux, risque inexistant de non réalisation de l'opération).

Les pertes sur « opérations nouvelles » sont incluses dans la marge immobilière.

Le coût d'obtention des contrats est incorporé dans le coût des ventes des opérations immobilières (ligne « Coût des ventes » au sein du compte de résultat analytique et ligne « Charges commerciales » au sein du compte de résultat global). Il est composé des commissions commerciales directement rattachables à une vente et des commissions payées à des tiers (honoraires de commercialisation hors groupe).

Les frais de structure nets correspondent aux produits et charges inhérents à l'activité des sociétés prestataires du Groupe.

Les produits incluent, pour chacun des secteurs d'activité, les prestations de services réalisées pour compte de tiers telles que les honoraires de maîtrise d'ouvrage déléguée connexes aux activités de Promotion, de commercialisation ou de prestations diverses (travaux complémentaires acquéreurs).

Les charges incluent les coûts de personnel, les charges de structure (honoraires divers, frais de fonctionnement,... exclusion faite des loyers fixes versés désormais retraités selon la norme IFRS 16) ainsi que les dotations aux amortissements des biens d'exploitation. Elles sont diminuées de la production immobilisée ou stockée de la période.

Les autres produits et charges concernent les sociétés non prestataires du Groupe. Ils correspondent principalement à des charges de structure, et des produits divers de gestion. Les dotations aux amortissements sont liées aux immobilisations incorporelles et corporelles autres que les actifs en exploitation.

2.3.18 Contrats de location

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Groupe applique la norme IFRS 16 – Contrats de location. Le Groupe est concerné en tant que preneur.

Les contrats de location dans les états financiers de la Société en tant que preneur

Du côté preneur, la norme IFRS 16 abandonne la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple.

Cette norme impose, pour tous les contrats de location répondant à la définition d'un « contrat de location », de comptabiliser au bilan des locataires un droit d'utilisation de l'actif loué (en actif non courant) en contrepartie d'un passif de location (en dette financière).

Les contrats conclus par le Groupe entrant dans le champ d'application de la norme concernent principalement :

- les locations immobilières : le Groupe est locataire de ses bureaux dans la plupart des villes où il opère,
- les locations de véhicules, et
- les baux relatifs aux infrastructures photovoltaïques. Dans de nombreux cas, ces baux incluent des loyers variables qui sont exclus des calculs effectués pour déterminer le droit d'utilisation et la dette locative.

Les hypothèses clés de détermination de la dette et donc du droit d'utilisation sont la durée des contrats et le taux :

- les durées correspondent à la période ferme de l'engagement en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées,
- les taux d'actualisation appliqués lors de la mise en œuvre d'un contrat sont basés sur le taux marginal d'endettement de chaque société portant un contrat. Ces taux sont déterminés à la date de mise en œuvre d'un nouveau contrat.

Le Groupe applique l'une des exemptions proposées par la norme, à savoir les contrats de courte durée (< 12 mois) ne sont pas retraités.

La présentation au sein des états financiers du Groupe est la suivante :

- au sein du bilan, reconnaissance d'un actif sous la forme d'un droit d'utilisation en contrepartie d'un passif de loyers. Le Groupe reconnaît ainsi les droits d'utilisation sur immobilisations corporelles (liés aux contrats de location de ses locaux, et véhicules) et des droits d'utilisation sur immeubles de placement (lié à un contrat antérieurement contrat de location financement) en contrepartie d'obligations locatives,
- au compte de résultat, les loyers des contrats de location (précédemment comptabilisés en charges d'exploitation) sont remplacés par des charges d'amortissement du droit d'utilisation ou variations de valeurs des immeubles de placement, et par des charges d'intérêts. Les locations et charges locatives restant comptabilisées au 31 décembre correspondent principalement aux charges locatives (qui, conformément à l'application de la norme IFRS 16, ne font pas l'objet de retraitement),
- en ce qui concerne le tableau des flux de trésorerie, les flux de trésorerie liés aux activités de financement sont impactés par les remboursements des obligations locatives et par les charges d'intérêts.

La variation des montants est liée aux nouveaux contrats ou aux fins de contrats de la période. Par ailleurs, au cours de la vie du contrat, la dette et le droit d'utilisation peuvent varier en fonction de l'évolution de l'indexation des loyers définie dans les baux. Les principaux indices sont : l'Indice national du coût de la construction, l'Indice des loyers des activités tertiaire, l'Indice des loyers commerciaux et l'Indice de référence des loyers.

2.3.19 Coût des emprunts ou des dettes portant intérêts

Le coût de l'endettement financier net regroupe les intérêts sur emprunts y compris l'effet de l'étalement des frais d'émission, sur les autres dettes financières, sur les revenus sur prêts ou créances rattachées à des participations, sur les produits de cession des valeurs mobilières de placement ainsi que l'impact lié aux flux d'échange de taux dans le cadre d'opérations de couverture de taux.

Les autres résultats financiers regroupent notamment les charges liées aux obligations locatives.

2.3.20 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau est présenté selon la méthode indirecte conformément à l'option offerte par la norme IAS 7. La charge d'impôt est présentée globalement dans les flux opérationnels. Les intérêts financiers versés sont portés en flux de financement, les intérêts perçus figurent dans les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux de financement.

2.3.21 Secteurs opérationnels

La norme IFRS 8 Secteurs opérationnels impose la présentation d'une information par secteur opérationnel conforme à l'organisation de la Société et à son système de reporting interne. Un secteur opérationnel représente une activité de la Société qui encourt des produits et des charges et dont le résultat opérationnel est régulièrement examiné par la Gérance de la Société d'une part et ses dirigeants opérationnels d'autre part. Chaque secteur dispose d'informations financières isolées.

Le reporting interne de la Société repose sur l'analyse du résultat de la période selon :

- un cash-flow courant des opérations (FFO¹),
- des variations de valeur latentes ou réalisées, des charges calculées et des frais de transaction.

Selon ces deux axes d'analyse, le résultat opérationnel qui s'entend, dans ce cadre, y compris le résultat des sociétés mises en équivalence, est suivi par secteur opérationnel.

Les actifs comptables (et certains passifs associés) sont également suivis par secteur opérationnel dès lors qu'ils sont directement liés ou affectables à un secteur ; ils représentent l'actif économique du secteur considéré.

Les secteurs opérationnels de la Société sont :

- Logement : l'activité de promotion résidentielle,
- Immobilier d'entreprise : l'activité de promotion, de services et d'investissement, et
- Diversification.

Des éléments de réconciliation appelés « Autres (Corporate) » permettent de rapprocher ces différents éléments de reporting aux indicateurs comptables.

Le coût de l'endettement, les variations de valeur des instruments financiers et leurs résultats de cession, l'impôt et le résultat des minoritaires ne sont pas directement

¹ Fund From Operations

affectables par secteur. Certains éléments de bilan tels les actifs et les passifs financiers sont réputés non affectables ou certains impôts différés actifs correspondant à l'activation de déficits fiscaux.

Dans le cadre des opérations courantes du Groupe :

1. Le Cash-flow courant des opérations (FFO)

Il mesure la création de richesse disponible pour la politique de distribution au travers du résultat net, part du Groupe du Cash-flow courant des opérations (FFO). Il s'entend comme étant le résultat net, part du Groupe (ou, autrement dit, part revenant aux propriétaires de la société mère) hors les variations de valeur, les charges calculées, les frais de transaction.

Les principaux agrégats du **Cash-flow opérationnel** suivis par le Groupe dans le reporting interne sont :

- La marge immobilière pour les produits nets du secteur y compris les dépréciations d'actifs courants pour le Logement et l'Immobilier d'entreprise.
- Les frais de structure nets qui regroupent les prestations de services venant absorber une partie des frais de structure et les charges d'exploitation, qui s'entendent comme étant les charges de personnel, les autres charges de fonctionnement, les autres produits et autres charges du secteur et les dépenses couvertes par des reprises de provisions utilisées (y.c le retraitement des loyers fixes lié à l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location).
- La part des Cash flow courant des co-entreprises (joint-ventures) ou sociétés associées.

Le coût de l'endettement net correspond au coût de l'endettement net hors les charges calculées qui correspondent notamment à l'étalement des frais d'émission d'emprunt (et qui sont présentées dans les variations de valeur, charges calculées et indemnités de transaction).

Les autres résultats financiers correspondent essentiellement aux charges liées aux obligations locatives.

L'impôt (FFO) correspond à l'impôt exigible de la période hors les impôts différés et hors les impôts exigibles afférents aux écarts de valeur (exit tax etc.).

2. Les variations de valeur, les charges calculées et les indemnités de transaction

Les variations de valeur mesurent la création de valeur accumulée ou réalisée par la Société durant la période.

L'indicateur pertinent de suivi des variations de valeur est le Résultat Net.

Les principaux agrégats **opérationnel** suivis par le Groupe dans le reporting interne sont :

- **Les variations de valeur et les charges calculées** qui regroupent :
 - les charges ou dotations nettes de la période liées aux paiements en actions ou aux autres avantages octroyés au personnel,
 - les dotations aux amortissements ou dépréciations nettes des reprises au titre des actifs non courants

y compris celles relatives aux actifs incorporels ou aux écarts d'acquisition identifiés lors des regroupements d'entreprises, et les droits d'utilisation sur immobilisations corporelles et incorporelles,

- les dotations aux provisions non courantes nettes des reprises utilisées ou non utilisées.

- **Les indemnités de transaction** regroupent les honoraires et autres charges non récurrents engagés au titre des opérations de corporate développement qui ne sont pas éligibles à la capitalisation (par exemple les frais engagés au titre des regroupements d'entreprises ou prises de participation abouties ou non) ou qui ne sont pas éligibles à la catégorie des frais d'émission (par exemple certaines commissions engagées au titre de la gestion du capital). Sont également inclus les produits ou indemnités (frais) ne relevant pas de la marche courante des affaires de la Société.

Sont ensuite présentées, **les variations de valeur et résultats de cession des instruments financiers** qui représentent les ajustements de valeurs des instruments financiers évalués à la juste valeur ainsi que l'effet de l'actualisation des créances et dettes. Les résultats de cession des instruments financiers représentent les soultes engagées dans la période au titre de la restructuration ou l'annulation des instruments financiers.

3. Ligne Minoritaires

La ligne relative aux minoritaires correspond à la part du résultat attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales réparti entre la part du cash-flow courant des opérations (FFO) et la part revenant aux actionnaires minoritaires des filiales sur variations de valeur, charges calculées, indemnités de transaction et impôt différé.

Dans le cadre des opérations de nature exceptionnelle, les contrats sont analysés très spécifiquement et les indicateurs présentés ci-dessus peuvent être amenés à être ajustés, c'est-à-dire, des reclassements en accord avec la présentation dans les reportings internes peuvent être effectués afin de donner une meilleure lisibilité de l'opération concernée

NOTE 3 INFORMATION SUR LES SECTEURS OPÉRATIONNELS

3.1 Eléments du bilan par secteur opérationnel

Au 31 décembre 2024

<i>En millions d'euros</i>	Logement	Immobilier d'entreprise	Diversification	TOTAL
Actifs et passifs opérationnels				
Immobilisations incorporelles	301,8	15,7	14,5	332,0
Immobilisations corporelles	16,8	0,0	146,6	163,4
Droits d'utilisation sur Immobilisations corporelles	111,1	0,1	5,0	116,2
Immeubles de placement	–	13,5	45,6	59,1
Titres et créances sur les sociétés en équivalence	75,1	46,8	13,3	135,1
Besoin en fonds de roulement d'exploitation	332,3	53,1	9,5	395,0
Total actifs et passifs opérationnels	837,1	129,2	234,5	1 200,7

Au 31 décembre 2023

<i>En millions d'euros</i>	Logement	Immobilier d'entreprise	Diversification	TOTAL
Actifs et passifs opérationnels				
Immobilisations incorporelles	314,9	21,5	3,7	340,2
Immobilisations corporelles	18,9	0,0	5,0	24,0
Droits d'utilisation sur Immobilisations corporelles	120,2	0,1	3,5	123,8
Immeubles de placement	–	12,5	45,5	58,0
Titres et créances sur les sociétés en équivalence	89,9	46,3	3,7	139,9
Besoin en fonds de roulement d'exploitation	359,6	240,5	0,5	600,6
Total actifs et passifs opérationnels	903,6	320,8	62,0	1 286,4

3.2 Compte de résultat analytique par secteur opérationnel

Se référer au compte de résultat analytique des annexes.

3.3 Réconciliation de l'état du résultat global consolidé et du compte de résultat analytique

3.3.1 Etat du résultat global décomposé selon le même axe que le compte de résultat analytique

En millions d'euros	31/12/2024			31/12/2023		
	Cash-flow courant des opérations (FFO)	Variation de valeurs, charges calculées, frais de transaction (VV)	Total	Cash-flow courant des opérations (FFO)	Variation de valeurs, charges calculées, frais de transaction (VV)	Total
Chiffre d'affaires	2 442,3	–	2 442,3	2 413,7	–	2 413,7
Coûts des ventes	(2 224,4)	–	(2 224,4)	(2 129,3)	(119,3)	(2 248,6)
Charges commerciales	(74,9)	–	(74,9)	(89,3)	0,0	(89,3)
Dotation nette aux provisions sur actif circulant	(8,2)	(4,4)	(12,6)	(49,6)	(190,2)	(239,9)
Amortissement des relations clientèles	–	(2,3)	(2,3)	–	(5,9)	(5,9)
Marge immobilière	134,7	(6,7)	128,1	145,4	(315,4)	(170,0)
Prestations de services externes	32,9	–	32,9	38,3	–	38,3
Production immobilisée et stockée	133,3	–	133,3	152,5	–	152,5
Charges de personnel	(159,1)	(15,8)	(174,9)	(160,7)	(17,3)	(177,9)
Autres charges de structure	(74,2)	(8,1)	(82,3)	(98,3)	(7,1)	(105,4)
Dotations aux amortissements des biens d'exploitation	–	(23,9)	(23,9)	–	(23,3)	(23,3)
Frais de structure nets	(67,1)	(47,8)	(115,0)	(68,2)	(47,7)	(115,9)
Autres produits et charges	2,6	–	2,6	(4,2)	(0,1)	(4,3)
Dotations aux amortissements	–	(3,5)	(3,5)	–	(1,6)	(1,6)
Frais de transaction	–	(2,1)	(2,1)	–	(0,0)	(0,0)
Autres	2,6	(5,6)	(3,1)	(4,2)	(1,7)	(5,9)
Variations de valeur des immeubles de placement	–	(1,9)	(1,9)	–	–	–
Pertes de valeur nettes sur immeubles de placement évalués au coût	–	–	–	–	–	–
Pertes de valeur nettes sur autres actifs immobilisés	–	(12,4)	(12,4)	–	(54,6)	(54,6)
Dotation nette aux provisions	–	7,4	7,4	–	(36,6)	(36,6)
RESULTAT OPERATIONNEL AVANT QUOTE-PART DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	70,1	(67,0)	3,2	73,0	(456,0)	(383,0)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(1,3)	(9,9)	(11,1)	(8,3)	4,7	(3,6)
RESULTAT OPERATIONNEL APRES QUOTE-PART DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	68,9	(76,9)	(8,0)	64,7	(451,3)	(386,6)
Coût de l'endettement net	(17,9)	(1,9)	(19,8)	(12,1)	(1,9)	(13,9)
Charges financières	(47,2)	(1,9)	(49,2)	(25,2)	(1,9)	(27,1)
Produits financiers	29,3	–	29,3	13,1	–	13,1
Autres résultats financiers	(13,9)	–	(13,9)	(14,0)	–	(14,0)
Variation de valeur et résultat de cessions des instruments financiers	–	(25,9)	(25,9)	–	(17,2)	(17,2)
Résultat de cession de participation	–	(1,0)	(1,0)	–	(3,2)	(3,2)
Résultat avant impôts	37,1	(105,7)	(68,6)	38,7	(473,5)	(434,9)
Impôt sur les résultats	(0,7)	19,8	19,2	0,5	108,5	108,9
RESULTAT NET	36,4	(85,9)	(49,5)	39,1	(365,1)	(325,9)
dont Résultat net, part des actionnaires d'Altareit SCA	24,9	(85,9)	(61,0)	23,0	(348,6)	(325,6)
dont Résultat net, part des actionnaires minoritaires des filiales	(11,5)	0,0	(11,5)	(16,1)	16,5	0,4
Nombre moyen d'actions non dilué	1 748 360	1 748 360	1 748 360	1 748 351	1 748 351	1 748 351
Résultat net, part des actionnaires d'Altareit SCA de base par action (€)	14,26	(49,13)	(34,86)	13,16	(199,36)	(186,21)
Nombre moyen d'actions dilué	1 748 360	1 748 360	1 748 360	1 748 351	1 748 351	1 748 351
Résultat net, part des actionnaires d'Altareit SCA dilué par action (€)	14,26	(49,13)	(34,86)	13,16	(199,36)	(186,21)

3.3.2 Réconciliation du résultat opérationnel entre les deux comptes de résultat

	31/12/2024					31/12/2023				
	Logement	IE ⁽¹⁾	Div. ⁽²⁾	Autres (Corpo -rate)	TOTAL	Logement	IE ⁽¹⁾	Div. ⁽²⁾	Autres (Corpo -rate)	TOTAL
<i>En millions d'euros</i>										
Marge Immobilière	69,3	58,7	–	(0,0)	128,1	(172,6)	2,6	0,0	(0,0)	(170,0)
Frais de structure	(85,2)	(20,5)	(10,4)	1,1	(115,0)	(102,9)	(7,8)	(6,3)	1,1	(115,9)
Autres	(0,1)	0,7	(2,1)	(1,6)	(3,1)	(2,0)	(0,1)	(2,0)	(1,8)	(5,9)
Ajustements de valeur	(10,8)	(3,5)	–	0,1	(14,3)	(11,8)	(42,7)	–	(0,1)	(54,6)
Dotation nette aux provisions	6,0	1,4	(0,0)	0,0	7,4	(32,7)	(3,9)	–	(0,0)	(36,6)
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence	(7,6)	(2,6)	(0,9)	–	(11,1)	(3,7)	2,5	(2,4)	–	(3,6)
RESULTAT OPERATIONNEL	(28,4)	34,2	(13,4)	(0,4)	(8,0)	(325,8)	(49,3)	(10,7)	(0,7)	(386,6)

(1) IE : Immobilier d'entreprise (2) Div. : Diversification

3.4 Chiffre d'affaires par zone géographique et par secteur opérationnel

	31/12/2024			31/12/2023		
	France	Autres	Total	France	Autres	Total
<i>En millions d'euros</i>						
Chiffre d'affaires	1 970,4	–	1 970,4	2 217,7	–	2 217,7
Prestations de services externes	26,7	–	26,7	29,1	–	29,1
Logement	1 997,1	–	1 997,1	2 246,8	–	2 246,8
Chiffre d'affaires	471,9	–	471,9	196,0	–	196,0
Prestations de services externes	5,0	0,1	5,0	8,0	(0,0)	8,0
Immobilier d'entreprise	476,9	0,1	476,9	204,0	(0,0)	204,0
Autres (Corporate)	1,1	–	1,1	1,1	–	1,1
Total	2 475,1	0,1	2 475,2	2 451,9	(0,0)	2 451,9

Le groupe Altareit opère principalement en France en 2024, comme en 2023.

Un client dans le secteur du Logement a représenté plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe, soit 252 millions d'euros en 2024 et 359,7 millions d'euros en 2023. Quatre clients ont représenté respectivement plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe, dans le secteur de l'Immobilier d'Entreprise, soit 384 millions d'euros en 2024.

NOTE 4 FAITS SIGNIFICATIFS ET EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

4.1 Faits significatifs

Logement

Le Groupe est le 2^{ème} promoteur résidentiel en France² à travers ses marques grand public (Cogedim, Woodeum et Histoire&Patrimoine) qui proposent une offre de logements large et diversifiée³ sur l'ensemble du territoire.

Le cycle précédent, marqué par des taux d'intérêt faibles et une croissance continue des volumes, s'est achevé en 2022, date à partir de laquelle le marché est entré en crise.

Le Groupe a consacré l'année 2023 à apurer le cycle précédent, notamment en accélérant l'écoulement de l'offre ancienne génération, en revoyant son portefeuille de projets et en réduisant drastiquement ses acquisitions foncières.

En 2024, le Groupe a finalisé l'écoulement de son offre issue de l'ancien cycle et initié le lancement de son offre nouvelle génération abordable, décarbonée et rentable.

Sur l'année, les réservations s'inscrivent en baisse par rapport à 2023. La baisse des volumes s'explique par une offre à la vente restée faible pendant toute l'année en raison de mises à l'offre limitées en 2024. Cette insuffisance de l'offre constitue l'enjeu principal du Groupe alors que la demande en produits abordables est restée toujours aussi forte.

La baisse des réservations en valeur est liée à la réduction du prix unitaire des lots vendus qui s'explique à la fois par une proportion plus importante que par le passé de lots situés en Région versus Paris, et d'autre part par la nature des logements (davantage de 2 et 3 pièces et des lots plus compacts).

L'année 2024 marque un point bas de lancements commerciaux, l'offre Access n'ayant débuté sa montée en puissance qu'à partir du second semestre.

En 2024, le Groupe a repris ses acquisitions de terrains notamment sur le dernier trimestre. La reprise des acquisitions foncières devrait monter en puissance tout au long de l'année 2025.

L'offre à la vente est désormais quasiment entièrement constituée de programmes abordables, décarbonés et rentables, dont environ un quart en offre Access.

Immobilier d'Entreprise

En 2024, le Groupe s'est principalement concentré sur des opérations de prestations de services, tout en restant à l'écoute du marché en matière d'investissement.

L'activité Bureau sur le Grand Paris a ainsi été marquée par :

- la livraison fin avril du 26 *Champs-Élysées* à Paris pour le compte de 52 Capital,

- la livraison de l'immeuble *Bellini*, le nouveau siège social de SwissLife France,

- la signature d'un BEFA de 9 ans ferme avec le cabinet d'avocats Ashurst pour l'ensemble immobilier situé au 185 rue Saint-Honoré à Paris pour une livraison prévue au 1^{er} semestre 2026,

- la location de dix étages de *Landscape*, projet réalisé pour le compte d'Altafund,

- la signature du contrat de promotion immobilière pour le projet *Madeleine* pour le compte de Norges Bank IM.

Les autres projets du Groupe ont connu un avancement opérationnel favorable, notamment en matière de discussions commerciales.

En logistique, le Groupe opère en tant qu'aménageur - promoteur, et développe des projets qui répondent à des enjeux techniques, réglementaires et environnementaux de plus en plus exigeants.

Le Groupe a signé fin 2024 deux opérations de cession majeures :

- cession à WDP du parc logistique de Bollène⁴ (Vaucluse) ainsi que le parc logistique de l'Oseraye à Puceul (Loire-Atlantique),

- cession à un fonds géré par CBRE de trois lots de la plateforme Ecoparc Côtère située à La Boisse proche de Lyon.

Nouvelles activités

Dans le cadre de sa feuille de route stratégique, Altarea a décidé d'investir dans des activités nouvelles complémentaires de ses savoir-faire : les infrastructures photovoltaïques, les data centers et l'asset management immobilier.

Infrastructures photovoltaïques

La décarbonation de l'économie française devrait accroître de façon considérable les besoins en électricité d'origine photovoltaïque⁵ avec des forts besoins d'investissements au cours des prochaines décennies.

En 2024, le Groupe a franchi un cap avec l'acquisition de Prejeance Industrial⁶ (se reporter à la note 4.4 « Regroupements d'entreprise ») et a commencé à percevoir ses premiers revenus de vente d'électricité.

² Source : Classement des Promoteurs publié en juin 2024 par Innovapresse.

³ Logements neufs toutes gammes (accession et investissement, libre, social, LLI), résidences gérées, Malraux, monuments historiques, déficits fonciers, démantèlement, logements structure bois CLT, rénovation. Principalement sous les marques grand public Cogedim, Woodeum et Histoire & Patrimoine.

⁴ Le site est composé de 5 entrepôts, dont 3 en exploitation loués (ITM, ID Logistics, Mutual Logistics, Gerflor et Mistral Semences) et 2 en cours de développement. Le parc de Bollène répond aux dernières normes en matière de sécurité et sera équipé de panneaux photovoltaïques d'une puissance installée d'environ 22 MWc, 3 MWc

étant actuellement en exploitation. Il bénéficie des labels HQE® Bâtiment Durable niveau Excellent et BREEAM® Excellent.

⁵ Ces besoins seraient de l'ordre de 100 gigawatts-crête (GWc) d'ici 2050 (source : rapport sur les futurs énergétiques 2050 de RTE). Au 31 mars 2024, la puissance du parc solaire photovoltaïque français atteint 21,1 GWc. Source : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

⁶ Société française spécialisée dans le développement de projets photovoltaïques en toitures de petites et moyennes tailles (entre 100 et 500 kWc), principalement sur des hangars agricoles.

Le Groupe intègre désormais de façon systématique des centrales photovoltaïques sur ses projets immobiliers partout où cela est possible afin de valoriser les sites et d'apporter un service complémentaire à leurs utilisateurs (confort, autoconsommation, responsabilité).

Data centers

Le Groupe entend adresser deux segments distincts : les data centers en colocation de taille moyenne et les data centers hyperscale mono utilisateur.

Le premier data center de proximité entièrement réalisé par Altarea devrait être livré au cours du 1er trimestre 2025, situé à Noyal-sur-Vilaine près de Rennes.

Le Groupe travaille sur un pipeline de plusieurs sites potentiels dans les principales métropoles françaises (Paris, Lyon, Marseille, Toulouse, Nantes).

Asset management immobilier

La société de gestion Altarea Investment Managers, agréée en 2023 par l'Autorité des Marchés Financiers a pour objectif d'étendre progressivement ses accords de distribution sur la partie grand public notamment auprès des réseaux externes et Conseillers en Gestion de Patrimoine (CGP), et de développer une offre complète de supports d'investissements immobiliers. La SCPI Alta Convictions, son premier fonds grand public lancé fin 2023, est positionné sur le thème du « nouveau cycle immobilier », sans stock ou financement d'avant crise.

Le Groupe a lancé en 2023 une plateforme de dette immobilière en partenariat avec Tikehau Capital via un 1er fonds baptisé ATREC (Altarea Tikehau Real Estate Credit).

Primonial

Le 2 mars 2022, Altarea a informé le public que l'acquisition du groupe Primonial ne pouvait être réalisée dans les conditions convenues dans les accords. Altarea considère que les Vendeurs n'ont pas respecté les stipulations du protocole d'acquisition signé en juillet 2021, lequel est devenu caduc.

Suite à la non-réalisation de l'acquisition de Primonial, la Société et sa filiale indirecte Alta Percier ont été assignées devant le Tribunal de commerce de Paris par les Vendeurs – différents groupes d'actionnaires de Primonial (fonds d'investissement et managers) en vue d'obtenir l'indemnisation du préjudice qu'ils estiment avoir subi. Les Vendeurs ont successivement allégué un préjudice de 228 millions d'euros en 2022, 707 millions d'euros en 2023, montant qui a été porté à 1 173 millions d'euros en 2024 dans leurs dernières conclusions.

Altarea considère que sa responsabilité n'est pas engagée, et s'oppose ainsi fermement aux demandes formulées qu'elle considère infondées et estime tout à l'inverse que ce sont les Vendeurs qui sont à l'origine de l'échec de l'opération de sorte que ces derniers ne sauraient se prévaloir de préjudices qui sont injustifiés, tant dans leur principe même que leur évaluation, au regard des éléments de fait et de droit.

Altarea et Alta Percier font état de préjudices que le Groupe a subis et ont sollicité en conséquence, dans leurs conclusions déposées, en juin 2022 puis en juillet 2023, la

condamnation des Vendeurs au paiement de dommages et intérêts d'un montant de 330 millions d'euros.

Dans un jugement du 4 février 2025 le Tribunal des Activités Economiques de Paris a jugé qu'Altarea n'avait procédé à aucune résolution fautive du protocole d'acquisition et débouté intégralement les vendeurs de Primonial de leurs demandes indemnitaires à l'encontre d'Altarea

Le Tribunal a ainsi statué de la manière suivante :

« Dit que la société Alta Percier n'a procédé à aucune résolution fautive du Protocole ni empêché la réalisation de la cession du 2 mars 2022 en méconnaissance de son obligation de coopération et de ses autres engagements au titre du protocole de cession du 23 juillet 2021. »

« Déboute les Vendeurs Principaux de leur demande, à titre subsidiaire, de résolution judiciaire du Protocole aux torts de la société Alta Percier. »

« Déboute les Vendeurs Principaux de leurs demandes de condamnation solidaire des sociétés Alta Percier et Altarea aux titres de préjudices de non-réinvestissement, de non-perception des rendements, d'image, et de frais directs et coûts internes. »

« Déboute les Vendeurs Investisseurs Individuels de leurs demandes de condamnation solidaire des sociétés Alta Percier et Altarea aux titres de perte de chance de réaliser une plus-value, de non-emploi des produits de cession, de perte de chance de réinvestir dans les nouveaux management packages, de préjudice d'image et de carrière, et de frais exposés. »

Le Tribunal a également débouté Altarea et ses filiales de ses demandes reconventionnelles.

Ce jugement est susceptible d'appel. En accord avec ses conseils aucune provision n'a été comptabilisée par le Groupe.

4.2 Périmètre

Les principales sociétés du périmètre, sélectionnées selon des critères de chiffre d'affaires et de total actif, sont les suivantes :

				31/12/2024			31/12/2023		
SOCIÉTÉ	FORME JURIDIQUE	SIREN		Méthode	Intérêt	Intégration	Méthode	Intérêt	Intégration
ALTAREIT	SCA	552091050	société mère	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
Logement									
COGEDIM RESIDENCES SERVICES	SNC	394648455	co-entreprise	ME	65,0%	65,0%	ME	65,0%	65,0%
ALTAREA COGEDIM IDF GRANDE METROPOLE	SNC	810928135		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
ALTAREA COGEDIM GRANDS PROJETS	SNC	810926519		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
ALTAREA COGEDIM REGIONS	SNC	810847905		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
SEVERINI	SNC	848899977		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
XF Investment	SAS	507488815		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
ALTA FAUBOURG	SASU	444560874		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
W-PI PROMOTION	SAS	450042338		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
WATT	SNC	812030302		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
MARSEILLE MICHELET	SNC	792774382		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
ISSY COEUR DE VILLE	SNC	830181079		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BORDEAUX EB1	SCCV	837627454	co-entreprise	ME	50,0%	50,0%	ME	50,0%	50,0%
MERIMEE	SNC	849367016		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
JOUVENCE INVESTISSEMENT	SNC	501581318		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
HISTOIRE ET PATRIMOINE PROMOTION	SASU	792751992		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
HISTOIRE ET PATRIMOINE DEVELOPPEMENT	SAS	480110931		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
ALTAREA GESTION IMMOBILIERE	SASU	401165089		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
HP	SAS	480309731		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
HISTOIRE ET PATRIMOINE PARTENARIATS	SASU	452727985		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
HISTOIRE ET PATRIMOINE RENOVATION	SAS	394203509		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
TOURS DE L'ECHO DU BOIS	SCCV	882809080		IG	65,0%	100,0%	IG	65,0%	100,0%
BEZONS A3	SNC	882047863		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
CONFLANS PAUL BRARD	SCCV	889118543		IG	65,0%	100,0%	IG	65,0%	100,0%
ARGENTEUIL 111	SCCV	901744623		IG	51,0%	100,0%	IG	51,0%	100,0%
CORMELLES SEINE PARIS II	SCCV	919597468		IG	70,0%	100,0%	IG	70,0%	100,0%
MOULIN PRAGUE	SCCV	948891213		IG	65,0%	100,0%	IG	65,0%	100,0%
BEAUMONT FERME DE MOURS	SCCV	980360614		IG	75,0%	100,0%	IG	75,0%	100,0%
BOBIGNY COEUR DE VILLE	SNC	838941011		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BLANC MESNIL FLOREAL T2	SCCV	978231876		IG	90,0%	100,0%	IG	90,0%	100,0%
MEUDON - PAUL DEMANGE	SCCV	853608511		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
GARENNE FERRY FAUVELLES	SCCV	894504083		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
PITCH IMMO	SNC	422989715		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
ADN CLOT BEY	SAS	841150071		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
RUEIL HIGH GARDEN	SCCV	887670115		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
BRUGES TERREFORTS	SCCV	892 811 696		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
LE CLOS DES VIGNES	SCCV	884097114		IG	51,0%	100,0%	IG	51,0%	100,0%
ALFRED NOBEL	SCCV	894752484		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
COGEDIM HAUTS DE FRANCE	SNC	420810475		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
COGEDIM GESTION	SNC	380375097		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
COVALENS	SNC	309021277		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
COGEDIM PARIS METROPOLE	SNC	319293916		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
ASNIERES AULAGNIER	SARL	487631996	co-entreprise	ME	50,0%	50,0%	ME	50,0%	50,0%
COGEDIM GRAND LYON	SNC	300795358		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
COGEDIM MEDITERRANEE	SNC	312347784		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
COGEDIM PROVENCE	SNC	442739413		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
COGEDIM MIDI-PYRENEES	SNC	447553207		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
COGEDIM GRENOBLE	SNC	418868584		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
COGEDIM SAVOIES-LEMAN	SNC	348145541		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
COGEDIM AQUITAINE	SNC	388620015		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
COGEDIM ATLANTIQUE	SNC	501734669		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
COGEDIM LANGUEDOC ROUSSILLON	SNC	532818085		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
COGEDIM EST	SNC	419461546		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
COGEDIM	SASU	54500814		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
CLICHY 33 LANDY	SAS	898926308		IG	50,1%	100,0%	IG	50,1%	100,0%
MEYLAN PLM 1	SCCV	879562213		IG	55,0%	100,0%	IG	55,0%	100,0%
MEYLAN PLM 2	SCCV	879562296		IG	55,0%	100,0%	IG	55,0%	100,0%
GRENOBLE PORTERNE	SCCV	893275396		IG	75,0%	100,0%	IG	75,0%	100,0%
COGOLIN LE QUARTIER	SCCV	909583924		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
LES COTEAUX DE PEIRONEDÉ	SCCV	892976846		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
NANTES SAINT CLAIR	SCCV	881687990		IG	70,0%	100,0%	IG	70,0%	100,0%
HYRES JEAN MOULIN	SCCV	834036519		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
SUD PROMOTION	SCCV	891502437		IG	70,0%	100,0%	IG	70,0%	100,0%
OLLIOULES SAINT ROCH 1	SCCV	901760520		IG	51,0%	100,0%	IG	51,0%	100,0%
CLICHY ROSE GUERIN	SCCV	885139188		IG	40,8%	100,0%	IG	40,8%	100,0%
ALFORTVILLE MANDELA	SCCV	814412391		IG	51,0%	100,0%	IG	51,0%	100,0%
HORLOGE GASTON ROUSSEL	SCCV	832294664		IG	51,0%	100,0%	IG	51,0%	100,0%
JOINVILLE PARIS BROSSOLLETTE	SCCV	837493998		IG	55,0%	100,0%	IG	60,0%	100,0%
MONTREUIL D' ALEMBERT	SNC	841085210		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
ROMAINVILLE ROUSSEAU	SCCV	852604909		IG	51,0%	100,0%	IG	51,0%	100,0%
ISSY GUYNEMER	SNC	891166209		IG	51,0%	100,0%	IG	51,0%	100,0%
BONDY TASSIGNY	SCCV	892127432		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
CLICHY 132 BD JEAN JAURES	SCCV	890252513		IG	50,1%	100,0%	IG	50,1%	100,0%
SAINT MAUR CONDE	SCCV	897792156		IG	70,0%	100,0%	IG	70,0%	100,0%
FONTENAY MARGUERITE	SCCV	901641464		IG	51,0%	100,0%	IG	51,0%	100,0%
MAISONS ALFORT MARTIGNY 18	SCCV	901641621		IG	70,0%	100,0%	IG	70,0%	100,0%
CLICHY RUE DU 19 MARS 1962	SNC	903468148		IG	50,1%	100,0%	IG	50,1%	100,0%
SCCV ASNIERES - 77 RUE DES BAS	SCCV	910066919		IG	51,0%	100,0%	IG	51,0%	100,0%
IVRY VERDUN 113	SCCV	920923893		IG	80,0%	100,0%	IG	80,0%	100,0%
ST MAUR 74 BD DE LA MARNE	SCCV	910892025		IG	51,0%	100,0%	IG	51,0%	100,0%
NOISY B2	SAS	908507759		IG	95,0%	100,0%	IG	95,0%	100,0%
Immobilier d'Entreprise									
ALTAREA COGEDIM ENTREPRISE PROMOTION	SNC	535056378		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
AF INVESTCO 7	SNC	822897948	entreprise associée	ME	30,1%	30,1%	ME	30,1%	30,1%
ALTA VAI HOLDCO A	SAS	424007425		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
ALTAREA INVESTISSEMENT MANAGERS	SAS	922347950		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
SNC PROPCO ALTA PYRAMIDES	SNC	949047005		IG	75,0%	100,0%	IG	75,0%	100,0%
ATREC / Fonds ATREC	FIA		co-entreprise	ME	49,5%	49,5%	NI	0,0%	0,0%
PASCALHOLDCO	SPPICAV	809845951	entreprise associée	ME	30,1%	30,1%	ME	30,1%	30,1%
PASCALPROPCO	SASU	437929813	entreprise associée	ME	30,1%	30,1%	ME	30,1%	30,1%
SAS 42 DERUELLE	SAS	920333127	co-entreprise	ME	50,0%	50,0%	ME	50,0%	50,0%
LOGISTIQUE BOLLENE	SNC	494239619		IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%
AIX DUHEM	SNC	851962720		IG	90,0%	100,0%	IG	90,0%	100,0%
Diversification									
PREJEANCE INDUSTRIAL SAS	SAS	852466218		IG	100,0%	100,0%	NI	0,0%	0,0%

La liste complète des sociétés du périmètre est disponible sur simple demande auprès de la Direction des relations investisseurs investisseurs@altarea.com.

4.3 Evolution du périmètre de consolidation

	31/12/2023	Acquisition	Création	Cession	Absorption, dissolution, déconsolidation	Changement de mode de consolidation	31/12/2024
<i>En nombre de sociétés</i>							
Filiales en intégration globale	466	25	19	–	(52)	(2)	456
Coentreprises ^(a)	89	–	12	–	(12)	3	92
Entreprises associées ^(a)	66	–	–	–	(9)	(1)	56
Total	621	25	31	–	(73)	–	604

(a) Entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Détail des acquisitions nettes (cessions) de sociétés consolidées, trésorerie acquise (cédée) déduite

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
Investissement en titres consolidés	(22,1)	(21,6)
Dette sur acquisition de titres de participation consolidés	(3,2)	0,6
Trésorerie des sociétés acquises	8,6	25,9
Total	(16,7)	4,8

Au cours du second semestre, le Groupe a acquis via sa filiale Alta Penthievre, Prejeance Industrial société française spécialisée dans le développement de projets photovoltaïques en toitures de petites et moyennes tailles.

4.4 Regroupements d'entreprises

Le 4 juillet 2024, le Groupe a acquis auprès du groupe espagnol Repsol, 100% la société française Prejeance Industrial, spécialisée dans le développement de projets photovoltaïques en toitures de petites et moyennes tailles (entre 100 et 500 kWc), principalement sur des hangars agricoles. Ces installations constituent de véritables solutions d'énergies renouvelables, tout en offrant aux agriculteurs un complément de revenus et un équipement agricole sans reste à charge pour l'exploitant.

Son équipe expérimentée (18 collaborateurs) est venue renforcer l'organisation en place et le portefeuille de projets en développement.

Prejeance Industrial et ses filiales sont donc consolidées par intégration globale et leur performance commerciale est intégrée au secteur d'activité « Diversification ».

Le prix d'acquisition s'élève à 21,9 millions d'euros.

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », après évaluation des actifs acquis et des passifs assumés de la Société un goodwill de 10,4 millions d'euros a été comptabilisé.

La juste valeur des principaux actifs et passifs identifiables et les valeurs comptables correspondantes étaient les suivantes à la date d'acquisition :

- Immobilisations corporelles pour 119,7 millions d'euros,

- Droits d'utilisation sur immobilisations corporelles (et donc des obligations locatives) pour 1,0 million d'euros,
- Instruments financiers pour 6,6 millions d'euros,
- Endettement net bancaire pour 68,3 millions d'euros,
- Avances en comptes courants pour 48,9 millions d'euros.

L'écart d'acquisition a été alloué au groupe d'UGT, « Diversification ».

Au 31 décembre 2024, le groupe intégré contribue au sein du compte de résultat du Groupe comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	FFO	VV	Total
Revenus	4,9	–	4,9
Charges de personnel	(1,4)	(0,6)	(2,0)
Autres charges - autres	(0,6)	–	(0,6)
Autres produits et charges	(0,8)	–	(0,8)
Dotations aux amortissements	–	(2,3)	(2,3)
Résultat opérationnel	2,1	(2,9)	(0,9)
Coût de l'endettement net	(2,9)	0,1	(2,8)
Autres résultats financiers	(0,0)	–	(0,0)
Variation nette JV des instruments financiers	–	(5,6)	(5,6)
Impôts sur les sociétés	(0,0)	1,6	1,6
Résultat Net - Part du Groupe	(0,9)	(6,8)	(7,7)

Le Groupe continue son appropriation des schémas comptables et son appréhension des contrats (notamment concernant l'étendue des obligations contractuelles consenties ou reçues des tiers) dans le cadre de cette nouvelle activité.

4.5 Titres et créances sur les sociétés mises en équivalence

En application des normes IFRS 10, 11 et 12, sont comptabilisées dans le poste titres et créances sur les sociétés mises en équivalence, les participations dans les

co-entreprises, ainsi que dans les entreprises associées y compris les créances rattachées à ces participations.

4.5.1 Valeur en équivalence des co-entreprises et des entreprises associées et créances rattachées

En millions d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Valeur en équivalence des co-entreprises	29,2	24,4
Valeur en équivalence des entreprises associées	(1,3)	3,6
Valeur des participations mises en équivalence	27,9	28,0
Créances sur co-entreprises	57,7	40,6
Créances sur entreprises associées	49,5	71,3
Créances sur les participations mises en équivalence	107,2	111,9
Total des titres et des créances sur les participations mises en équivalence	135,1	139,9

Au 31 décembre 2024, les titres et créances sur les participations mises en équivalence intègrent les titres du fonds ATREC. Ils sont également impactés par l'évolution des opérations de Promotion (notamment en Immobilier d'Entreprise).

4.5.2 Principaux éléments du bilan et du compte de résultat des co-entreprises et des entreprises associées

En millions d'euros	Co- Entreprises	Entreprises Associées	31/12/2024	Co- Entreprises	Entreprises Associées	31/12/2023
Eléments du bilan en quote-part :						
Actifs non courants	139,2	(0,9)	138,3	110,6	5,1	115,6
Actifs courants	271,9	241,5	513,4	252,3	291,6	543,9
Total Actifs	411,1	240,6	651,7	362,9	296,6	659,5
Passifs non courants	134,9	44,9	179,8	113,5	134,0	247,5
Passifs courants	246,9	197,1	444,0	225,1	159,0	384,1
Total Dettes	381,8	242,0	623,8	338,5	293,0	631,5
Actif net en équivalence	29,2	(1,3)	27,9	24,4	3,6	28,0
Eléments du compte de résultat en quote-part :						
Résultat opérationnel	(2,1)	4,0	1,9	3,1	11,4	14,5
Coût de l'endettement net	(1,2)	(7,3)	(8,6)	(2,2)	(10,1)	(12,3)
Autres résultats financiers	(6,2)	0,0	(6,1)	(5,2)	0,0	(5,2)
Résultat de cession des participations	–	0,1	0,1	–	–	–
Résultat net avant impôt	(7,7)	(4,6)	(12,3)	(4,3)	0,6	(3,7)
Impôts sur les sociétés	2,0	(0,8)	1,1	0,7	(0,6)	0,1
Résultat net en équivalence (après impôt)	(5,7)	(5,4)	(11,1)	(3,6)	0,0	(3,6)
Résultat hors groupe	–	–	–	0,0	–	0,0
Résultat net, part du groupe	(5,7)	(5,4)	(11,1)	(3,6)	0,0	(3,6)

Le chiffre d'affaires réalisé avec les co-entreprises par le Groupe s'établit à 3,1 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre 3,8 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Le chiffre d'affaires réalisé avec les entreprises associées par le Groupe s'établit à 4,3 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 4,5 millions d'euros au 31 décembre 2023.

4.5.3 Engagements donnés ou reçus au titre des co-entreprises (en quote-part)

Engagements donnés

La société Cogedim Résidences Services s'est engagée à verser des loyers dans le cadre de la prise à bail de Résidences Services Nohée®. Dans le cadre de la mise en œuvre de la norme IFRS 16, ces contrats sont retraités dans les comptes des sociétés.

En contrepartie, Cogedim Résidences Services reçoit des loyers des sous-locataires, ces loyers demeurent en engagements.

Dans le cadre de l'activité de promotion immobilière pour les co-entreprises, des garanties financières d'achèvement de travaux ont été données pour 8,5 millions d'euros au 31 décembre 2024.

4.6 Actifs financiers courant et non courant

Au 31 décembre 2024, les actifs financiers courant et non courant s'élèvent à 39,7 millions d'euros (contre 55,7 millions d'euros au 31 décembre 2023) et sont principalement constitués :

- de dépôts et cautionnements versés sur des projets, pour un montant 5,0 millions d'euros (contre 4,4 millions au 31 décembre 2023),

- de prêts et créances, comptabilisés au coût amorti, pour un montant 34,2 millions d'euros (contre 28,9 millions d'euros au 31 décembre 2023).

NOTE 5 RESULTAT

5.1 Marge immobilière

La marge immobilière du groupe Altareit s'établit à 128,1 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre (170,0) millions d'euros au 31 décembre 2023.

Le *Backlog* Logement des sociétés intégrées globalement s'élève à 2 345 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Le *Backlog* Immobilier d'entreprise des sociétés intégrées globalement s'élève à 214 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Ces prestations restant à remplir se réaliseront selon le cycle d'exploitation des opérations de promotion, en général entre 18 et 24 mois.

5.2 Coût de l'endettement financier net et autres éléments financiers

5.2.1 Coût de l'endettement financier net

En millions d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts obligataires et bancaires	(38,1)	(22,5)
Intérêts sur avance d'associés	(2,5)	2,0
Intérêts sur instruments de couverture de taux	20,4	4,5
Autres produits et charges financiers	2,3	4,0
Produits et charges financiers FFO	(17,9)	(12,1)
Étalement des frais d'émission d'emprunt et autres charges calculées ^(a)	(1,9)	(1,9)
Coût de l'endettement net	(19,8)	(13,9)

(a) Étalement selon la méthode du coût amorti des frais d'émission d'emprunts conformément à la norme IFRS 9.

Les charges d'intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédit comprennent l'incidence de l'étalement selon la méthode du coût amorti des frais d'émission d'emprunts conformément à la norme IFRS 9.

5.2.2 Autres résultats financiers

Les autres résultats financiers correspondent notamment aux charges d'intérêts sur obligations locatives ou redevances sur immeubles de placement.

5.3 Impôt sur les résultats

Analyse de la charge d'impôt

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

En millions d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Impôt courant	(0,7)	0,5
Activation de déficits et/ou consommation de déficit activé	7,4	28,3
Ecarts d'évaluation	4,7	4,6
Juste valeur des immeubles de placement	(0,2)	(0,8)
Juste valeur des instruments financiers de couverture	2,7	1,0
Marge à l'avancement	4,8	32,5
Autres différences temporelles	0,4	42,9
Impôt différé	19,8	108,5
Total produit (charge) d'impôt	19,2	108,9

Taux effectif d'impôt

En millions d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	(57,5)	(431,3)
Economie (charge) d'impôt du groupe	19,2	108,9
Taux effectif d'impôt	(33,35)%	(25,25)%
Taux d'impôt en France	25,83%	25,83%
Impôt théorique	14,8	111,4
Ecart entre l'impôt théorique et l'impôt réel	4,3	(2,5)
Ecarts liés au traitement des déficits	6,1	—
Autres différences permanentes et différences de taux	(1,8)	(2,5)

Actifs et passifs d'impôts différés

En millions d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Déficits fiscaux activés	53,0	45,6
Ecarts d'évaluation	(25,9)	(30,6)
Juste valeur des immeubles de placement	(4,7)	(4,5)
Juste valeur des instruments financiers	1,0	0,2
Marge à l'avancement	(30,5)	(35,4)
Autres différences temporelles	46,0	46,8
Impôts différés nets au bilan	38,9	22,1

Les impôts différés relatifs aux écarts d'évaluation se réfèrent principalement aux marques détenues par le Groupe.

Les impôts différés relatifs aux activations de déficits fiscaux se rapportent principalement aux déficits activés dans le groupe d'intégration fiscale Altareit.

Les impôts différés sont calculés au taux de 25,83%, taux fixé par la loi de finances.

Réforme fiscale internationale

Le Groupe n'observe pas d'évolution majeure de l'environnement fiscal en France et dans les autres pays impactant les résultats de l'exercice 2024.

S'agissant de la réforme de la fiscalité au niveau international « Pilier 2 », applicable à compter de l'exercice 2024 et visant à garantir une imposition minimale effective de 15% des groupes ayant un chiffre d'affaires d'au moins 750 millions d'euros, le groupe Altareit SCA, secteur taxé au taux de droit commun, ne présente pas de risque Pilier 2.

Au 31 décembre 2024, sur la base des analyses menées, le montant d'impôt « Pilier 2 » estimé par le Groupe est jugé non significatif.

5.4 Résultat par action

Le résultat net par action non dilué (résultat de base par action) ainsi que le résultat net dilué par action sont définis dans la note 2.3.13 « Résultat par action ».

Les actions potentielles sont traitées comme dilutives si la conversion éventuelle en actions ordinaires implique une réduction du résultat par action.

En millions d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Numérateur		
Résultat net, part du Groupe	(61,0)	(325,6)
Dénominateur		
Nombre moyen d'actions pondéré non dilué	1 748 360	1 748 351
Effet des actions potentielles dilutives		
<i>Option de souscription d'actions</i>	–	–
<i>Droits d'attribution d'actions gratuites</i>	–	–
Effet dilutif potentiel total	–	–
Nombre moyen d'actions pondéré dilué	1 748 360	1 748 351
Résultat net, part du Groupe, non dilué par action (en €)	(34,86)	(186,21)
Résultat net, part du Groupe, dilué par action (en €)	(34,86)	(186,21)

NOTE 6 PASSIFS

6.1 Capitaux propres

6.1.1 Capital, paiement en actions et actions propres

Capital (en euros)

En nombre de titres et en euros	Nombre d'actions	Nominal	Capital social
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2022	1 750 487	1,50	2 626 731(a)
Aucune modification sur l'exercice 2023			
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2023	1 750 487	1,50	2 626 731(a)
Aucune modification sur l'exercice 2024			
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2024	1 750 487	1,50	2 626 731(a)

(a) Le capital social incorpore un montant de 1 000€ correspondant à la valeur nominale des 10 parts sociales attribuées au gérant commandité.

Gestion du capital

La gestion du capital de la Société vise à assurer sa liquidité et à optimiser sa structure financière.

Paielements en actions

Les paiements en actions sont des transactions fondées sur la valeur des titres de la société Altarea SCA, société cotée qui contrôle Altareit. Le règlement peut se faire en instruments de capitaux propres ou en trésorerie, toutefois les plans portant sur le titre Altarea SCA seront réglés exclusivement en actions.

La charge brute constatée au compte de résultat au titre des paiements en actions s'élève à 9,5 millions d'euros en décembre 2024, contre 14,1 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Attribution d'actions gratuites

Date d'attribution	Nombre de droits attribués	Date d'acquisition	Droits en circulation au 31/12/2023	Attributions	Livraisons	Modifications des droits(a)	Droits en circulation au 31/12/2024
Plan d'attribution sur titres							
30 avril 2021	45 125 (b)	31 mars 2024	20 193		(20 808)	615	–
4 juin 2021	27 500 (b)	31 mars 2025	8 250			(1 179)	7 071
4 juin 2021	45 500 (b)	31 mars 2025	11 308			(1 587)	9 721
4 juin 2021	14 000 (b)	31 mars 2025	12 750			(6 485)	6 265
4 juin 2021	23 700 (b)	31 mars 2025	3 205			6	3 211
1 mars 2022	14 000	31 mars 2025	3 975			(101)	3 874
31 mars 2022	20 983	1 avril 2024	20 355		(20 177)	(178)	–
31 mars 2022	47 890 (b)	1 avril 2024	24 863		(25 305)	442	–
30 avril 2022	3 250 (b)	31 mars 2025	975			3	978
30 avril 2022	1 250 (b)	31 mars 2025	1 250			(636)	614
25 juillet 2022	98	24 juillet 2024	98		(98)		–
12 septembre 2022	6 000 (b)	31 mars 2027	6 000			(5 097)	903
12 septembre 2022	40 000 (b)	31 mars 2029	40 000			(40 000)	–
1 octobre 2022	1 500 (b)	31 mars 2025	450			1	451
5 janvier 2023	1 500 (b)	31 mars 2029	1 500			(1 500)	–
31 mars 2023	72 774	1 avril 2024	72 234		(71 183)	(1 051)	–
31 mars 2023	20 940	1 avril 2025	20 940			(1 673)	19 267
31 mars 2023	48 280 (b)	1 avril 2025	35 560			(4 438)	31 122
30 avril 2023	2 525	30 avril 2024	2 525		(2 525)		–
30 avril 2023	41 000 (b)	31 mars 2028	41 000			(20 500)	20 500
30 avril 2023	41 000 (b)	31 mars 2033	41 000				41 000
1 septembre 2023	6 600 (b)	30 juin 2029	6 600				6 600
1 septembre 2023	250	1 septembre 2024	250		(250)		–
1 septembre 2023	250	1 septembre 2025	250				250
16 janvier 2024	500	16 janvier 2026		500			500
15 mai 2024	11 566	15 mai 2025		11 566			11 566
22 mai 2024	109 250	31 juillet 2026		109 250			109 250
4 juillet 2024	7 466	4 juillet 2025		7 466			7 466
4 juillet 2024	6300 (c)	5 juillet 2026		6 300			6 300
4 juillet 2024	40000 (d)	1 juillet 2029		40 000			40 000
8 juillet 2024	1 400	31 juillet 2026		400			400
Total	702 347		375 531	175 482	(140 346)	(83 358)	327 309

(a) Droits annulés pour motifs de départ, de transfert, du fait de conditions de performance non atteintes de manière certaine ou de modifications de conditions des plans, augmentation de capital.

(b) Plans soumis à des conditions de performance.

(c) Attribution en 4 tranches étalées sur 4 ans

(d) Attribution en 3 tranches étalées sur 3 ans

Actions propres

Les actions propres sont éliminées par imputation directe en capitaux propres.

6.1.2 Dividendes proposés et versés

Aucune distribution de dividendes n'a été effectuée en 2024 au titre de l'exercice 2023.

Aucune distribution de dividendes n'a été effectuée en 2023 au titre de l'exercice 2022.

6.2 Endettement financier net et sûretés

Emprunts et dettes financières courants et non courants, et trésorerie nette

En millions d'euros	31/12/2023	Flux de trésorerie	Variation "non cash"					31/12/2024
			Etalement des frais d'émission	Changement de périmètre	Actualisation	Changement de méthode	Reclassement	
Placement obligataire et privé (hors intérêts courus)	333,6	0,2	0,4	–	–	–	–	334,2
Titres négociables à court et moyen terme	–	–	–	–	–	–	–	–
Emprunts bancaires, hors intérêts courus et découverts bancaires	316,5	16,2	1,5	74,8	0,0	–	–	409,1
Endettement obligataire et bancaire hors intérêts courus et découverts bancaires	650,1	16,4	1,9	74,8	0,0	–	–	743,3
Intérêts courus sur emprunts obligataires et bancaires	8,2	1,1	–	(0,1)	–	–	–	9,2
Endettement obligataire et bancaire hors découverts bancaires	658,3	17,5	1,9	74,7	0,0	–	–	752,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(559,2)	(94,1)	–	–	–	–	–	(653,4)
Découverts bancaires	47,0	(45,6)	–	–	–	–	–	1,3
Trésorerie nette	(512,3)	(139,7)	–	(0,0)	–	–	–	(652,0)
Endettement obligataire et bancaire net	146,1	(122,3)	1,9	74,7	0,0	–	–	100,5
Avances Actionnaire, Groupe et associés	206,0	(27,3)	–	44,7	–	–	(0,0)	223,4
Intérêts courus sur avances Actionnaire, Groupe et associés	2,0	(1,2)	–	(0,0)	–	(0,0)	(0,0)	0,8
Obligations locatives	152,1	(23,2)	–	1,0	–	–	12,8	142,8
Endettement financier net	506,1	(173,9)	1,9	120,4	–	(0,0)	12,8	467,4

6.2.1 Endettement financier net obligataire et bancaire

L'endettement financier net obligataire et bancaire du Groupe s'élève à 100,5 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 146,1 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Les emprunts bancaires, hors intérêts courus et découverts bancaires sont notamment constitués :

- des emprunts auprès des établissements de crédit pour 320,6 millions d'euros, contre 233,7 millions d'euros au 31 décembre 2023,
- des financements bancaires des opérations de promotion pour 88,5 millions d'euros, contre 82,8 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2024, aucune ligne de crédit confirmée type crédit revolving n'a été tirée.

Le compte courant passif envers Altarea SCA s'élève à 149,4 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre 114,2 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Le coût de l'endettement est analysé dans la note sur le résultat.

Trésorerie nette

La trésorerie nette s'élève à 652,0 millions d'euros, dont des équivalents de trésorerie (principalement des comptes à terme – pour 26,6 millions d'euros) qui sont enregistrés à leur juste valeur à chaque arrêté comptable.

Ventilation par échéance de l'endettement obligataire et bancaire

En millions d'euros	31/12/2024	31/12/2023
< 3 mois	29,8	76,5
De 3 à 6 mois	11,5	4,8
De 6 à 9 mois	343,1	8,6
De 9 à 12 mois	15,3	22,0
A moins d'1 an	399,7	111,9
A 2 ans	71,4	418,6
A 3 ans	23,8	63,2
A 4 ans	68,2	60,0
A 5 ans	146,7	55,0
De 1 à 5 ans	310,1	596,9
Plus de 5 ans	50,1	–
Frais d'émission restant à amortir	(6,0)	(3,5)
Total endettement obligataire et bancaire brut	753,9	705,3

La part à moins d'un an correspond essentiellement à la souche obligataire qui sera remboursée en 2025. La part à plus de 5 ans augmente par la durée de crédits mis en place sur l'exercice.

Echéancier des intérêts à payer dans le futur

En millions d'euros	31/12/2024	31/12/2023
< 3 mois	(3,3)	2,2
De 3 à 6 mois	0,2	(1,6)
De 6 à 9 mois	(10,3)	4,3
De 9 à 12 mois	(0,9)	(1,2)
A moins d'1 an	(14,2)	3,7
A 2 ans	(6,4)	4,3
A 3 ans	(13,3)	(1,2)
A 4 ans	(12,4)	8,1
A 5 ans	(7,5)	2,1
De 1 à 5 ans	(39,6)	11,9

Ces charges futures d'intérêts concernent les emprunts et les instruments financiers et sont présentées hors intérêts courus non échus.

Ventilation par sûretés de l'endettement obligataire et bancaire

En millions d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Promesses d'hypothèques	106,0	82,8
Privilège de prêteur de denier	—	3,3
Nantissement de titres	81,5	—
Caution donnée par Altarea SCA	225,0	223,0
Non garanti	347,4	399,7
Total	759,9	708,8
Frais d'émission restant à amortir	(6,0)	(3,5)
Total endettement obligataire et bancaire brut	753,9	705,3

Les nantissements de titres sont relatifs aux crédits sans recours finançant les projets de centrales photovoltaïques (activité acquise sur le deuxième semestre).

Ventilation par taux de l'endettement obligataire et bancaire

En millions d'euros	Endettement obligataire et bancaire brut		
	Taux variable	Taux fixe	Total
Au 31 décembre 2024	414,0	339,9	753,9
Au 31 décembre 2023	365,4	339,8	705,3

La valeur de marché des dettes à taux fixe s'élève à 338,0 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 328,3 millions d'euros (soit 325,5 millions d'euros hors intérêts courus non échus) au 31 décembre 2023.

6.2.2 Obligations locatives

Les obligations locatives sont les dettes principalement relatives aux contrats de locations immobilières et de locations de véhicules (respectivement les locaux occupés et les véhicules utilisés par les salariés du Groupe).

Le montant de ces obligations s'élève à 142,8 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 152,1 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Ces obligations sont à mettre en regard des droits d'utilisation sur immobilisations corporelles et incorporelles.

Ventilation par échéance des obligations locatives

En millions d'euros	31/12/2024	31/12/2023
< 3 mois	5,3	3,3
De 3 à 6 mois	5,1	5,0
De 6 à 9 mois	5,2	5,1
De 9 à 12 mois	5,1	5,0
A moins d'1 an	20,7	18,4
A 2 ans	20,8	21,6
A 3 ans	18,5	19,1
A 4 ans	18,7	16,7
A 5 ans	18,7	17,1
De 1 à 5 ans	76,7	74,4
Plus de 5 ans	45,4	59,3
Total Obligations locatives	142,8	152,1

6.2.3 Eléments de l'endettement net repris dans le tableau de flux de trésorerie

En millions d'euros	Flux de trésorerie
Emission d'emprunts et autres dettes financières	313,7
Remboursement d'emprunts et autres dettes financières	(324,6)
Variation des emprunts et autres dettes financières	(10,9)
Remboursement des obligations locatives	(23,2)
Variation de trésorerie	139,7
Total variation endettement financier net (TFT)	105,7
Endettement obligataire et bancaire hors intérêts courus et découverts bancaires	16,4
Trésorerie nette	139,7
Avances Actionnaire, Groupe et associés	(27,3)
Obligations locatives	(23,2)
Total variation endettement financier net	105,7

6.3 Provisions

En millions d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Provision pour indemnité de départ en retraite	9,0	9,4
Autres provisions	39,9	46,8
Total Provisions	48,9	56,2

La provision pour indemnité de départ en retraite a été valorisée par un actuaire externe. Les principes d'évaluation et de comptabilisation sont détaillés dans les principes et méthodes comptables de la Société. Les hypothèses principales de l'évaluation de l'engagement sont le taux de rotation des effectifs, le taux d'actualisation et le taux de revalorisation des salaires : une variation de +/- 0,25% de ces deux derniers critères n'entraînerait pas d'impact significatif.

Par ailleurs, compte tenu de la convention collective applicable, la décision de la Cour de Cassation de septembre 2023 relative aux congés payés n'a pas d'incidence sur les comptes du Groupe.

Les autres provisions couvrent essentiellement :

- des risques contentieux liés aux opérations de construction,
- des risques de défaillance de certains co-promoteurs,
- ainsi que les estimations de risques résiduels attachés à des programmes terminés (litiges, garantie décennale, décompte général définitif, etc).

NOTE 7 ACTIFS ET TESTS DE VALEUR

7.1 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

En millions d'euros	Valeurs brutes	Amortissements et/ou dépréciations	31/12/2024	31/12/2023
Écarts d'acquisition	467,9	(238,9)	228,9	218,5
Marques	127,0	(28,0)	99,0	115,0
Relations clientèles	203,9	(202,6)	1,3	3,6
Logiciels, brevets & droits similaires	28,5	(26,8)	1,7	2,6
Droit au bail	0,3	(0,0)	0,3	0,3
Autres	0,9	(0,1)	0,8	0,2
Autres immobilisations incorporelles	29,7	(26,9)	2,8	3,1
TOTAL	828,4	(496,4)	332,0	340,2

En millions d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Valeur nette en début de période	340,2	314,2
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	0,9	0,2
Cession et mise au rebut	–	(0,0)
Variation de périmètre et autres	10,5	45,4
Dotations nettes aux amortissements	(19,6)	(19,6)
Valeur nette en fin de période	332,0	340,2

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont relatifs aux différentes acquisitions réalisées par le Groupe.

Comme indiqué dans les notes 2.3.7 « Suivi de la valeur des actifs non courants (hors actifs financiers et immeubles de placement) et pertes de valeur », et en l'absence de juste valeur diminuée des coûts de vente disponible à la date de clôture, la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) est déterminée sur la base de leur valeur d'utilité.

La valeur recouvrable de chaque groupe d'actifs testés a ainsi fait l'objet d'une comparaison avec sa valeur d'utilité définie comme égale à la somme des flux de trésorerie nets futurs actualisés, déterminée par un expert indépendant dans le cadre de la clôture annuelle.

Les flux de trésorerie ont été déterminés à partir de plans d'affaires élaborés sur une période de 5 ans par les responsables opérationnels et financiers d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, et dont les principales hypothèses (volume d'opérations en cours de travaux et d'opérations identifiées ; volume et taux de marge cible à terminaison des opérations Logement, notamment) ont été approuvées par la Gérance en fonction des prévisions macro-économiques du secteur et de la stratégie future du Groupe.

Ce plan d'affaires s'inscrit en ligne avec la feuille de route stratégique du Groupe qui prévoit une remontée progressive des marges et une maîtrise forte des engagements dans un marché durablement contraint.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul des valeurs d'entreprise de ces activités sont les suivantes :

- Taux d'actualisation compris entre 9,25% et 10,75%,
- Taux de croissance perpétuelle égal à 2,25%,

- Un chiffre d'affaires terminal central inférieur de -18,5% à celui de la dernière année du plan d'affaires,
- Un taux de marge terminal central inférieur de -395 bps à celui de la dernière année du plan d'affaires,
- Un besoin en fonds de roulement terminal supérieur de 30% à celui de la dernière année du plan d'affaires.

Les expertises fournissent une fourchette basse et une fourchette haute de valeur d'entreprise déterminées en faisant varier le chiffre d'affaires terminal de + ou -6,25% et le taux de marge de + ou -85 bps.

Au 31 décembre 2024, sur la base des hypothèses ci-dessus et les sensibilités sur la marge et le chiffre d'affaires ainsi décrites, les justes valeurs des actifs économiques des secteurs Logement et Immobilier d'entreprise sont nettement supérieures à leurs valeurs nettes comptables. Aucune dépréciation n'a donc été comptabilisée à fin décembre 2024.

Une sensibilité de + ou -100bps sur le taux d'actualisation et de + ou -25bps sur le taux de croissance perpétuel conduirait à des évaluations des actifs économiques des secteurs Logement d'une part et Immobilier d'entreprise d'autre part toujours supérieures à leurs valeurs comptables au 31 décembre 2024.

Marques

Le Groupe détient plusieurs marques pour un montant net total de 99,0 millions d'euros.

Des tests de dépréciation ont été menés sur la base d'une évaluation par un expert indépendant.

Les conséquences de ces tests ont été considérées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2024, avec pour certaines une dépréciation (environ 16 millions d'euros enregistrés au sein de l'état du résultat global sur la ligne « Pertes de valeur nette sur autres actifs immobilisés » et dans

le compte de résultat analytique sur les lignes « Dotations nettes aux amortissements et provisions »).

Par ailleurs, les tests de sensibilité des valeurs des autres marques ne présentent pas de risque de dépréciation (+/- 1% sur le taux d'actualisation, +/- 0,1% sur le taux de redevance).

7.2 Droits d'utilisation sur immobilisations corporelles

En millions d'euros	Terrains et Construc-tions	Véhicules	Autres	Droits d'utilisa-tion bruts	Amort. Terrains et Construc-tions	Amort. Véhicules	Amort. Autres	Total Amortis-sements	Droits d'utilisa-tion nets
Au 31 décembre 2023	175,0	6,2	0,0	181,2	(54,5)	(2,9)	(0,0)	(57,4)	123,8
Nouveaux contrats / Dotations	11,1	1,7	–	12,8	(17,5)	(1,8)	(0,0)	(19,4)	(6,6)
Résiliations de contrats / Reprises	(7,2)	(2,2)	(0,0)	(9,4)	5,9	1,4	0,0	7,3	(2,1)
Au 31 décembre 2024	179,9	5,6	(0,0)	185,6	(66,2)	(3,2)	0,0	(69,4)	116,1

Les actifs reconnus au titre des droits d'utilisation des baux concernent essentiellement les locations des locaux occupés par les salariés du Groupe, les locations de véhicules, ainsi que les locations des toitures où le groupe acquis, Prejeance Industrial, exploite ses infrastructures photovoltaïques.

Ces actifs sont évalués initialement au coût en contrepartie d'une obligation locative (se référer à la note 6.2). Ils sont amortis linéairement sur la durée raisonnablement certaine de location.

Les variations de la période sont généralement liées à la signature de nouveaux baux et/ou à la révision des contrats (par exemple la durée), et/ou à la réévaluation à la hausse ou à la baisse de la durée de location ou du montant des loyers indexés sur un indice ou un taux.

7.3 Immeubles de placement

Les immeubles de placement concernent :

- un centre commercial à Orgeval, évalué au coût,
- et un droit d'utilisation sur immeubles de placement d'un crédit-bail précédemment comptabilisé sous IAS 17 en immeubles de placement au coût et désormais valorisé selon IFRS 16.

7.4 Besoin en fonds de roulement d'exploitation

Synthèse des éléments composant le besoin en fonds de roulement d'exploitation

En millions d'euros	31/12/2024	31/12/2023	Flux	
			Généré par l'activité	Variation de périmètre et transfert
Stocks et en-cours nets	938,0	1 090,9	(144,9)	(8,0)
Actifs sur contrats	507,2	536,0	(27,8)	(1,0)
Créances clients nettes	251,4	286,7	(40,6)	5,3
Autres créances d'exploitation nettes	555,0	498,4	55,6	0,9
Créances clients et autres créances d'exploitation nettes	806,4	785,2	15,0	6,3
Passifs sur contrats	(130,2)	(257,0)	125,9	0,9
Dettes fournisseurs	(1 247,6)	(1 086,5)	(157,7)	(3,3)
Autres dettes d'exploitation	(478,9)	(467,9)	(7,3)	(3,6)
Dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	(1 726,5)	(1 554,5)	(165,1)	(6,9)
BFR d'exploitation	395,0	600,6	(196,9)	(8,8)

Nota : Présentation hors les créances et dettes sur cession ou acquisition d'actifs immobilisés

La variation du besoin en fonds de roulement (BFR) d'exploitation du Groupe est essentiellement liée à l'activité de Promotion, notamment du fait de la cession de trois sites logistiques.

Les variations de périmètre et transfert sont principalement liées à des mouvements de périmètre au sein de l'activité Promotion (passage d'intégration globale à la méthode de la mise en équivalence) et à l'intégration du groupe Prejeance Industrial.

7.4.1 Stocks et en cours

<i>En millions d'euros</i>	Stocks bruts	Dépréciations	Stocks nets
Au 1er janvier 2023	1 143,3	(26,4)	1 116,9
Variation	(67,8)	(0,0)	(67,8)
Dotations	–	(92,9)	(92,9)
Reprises	–	2,5	2,5
Transfert vers ou provenant d'autres catégories	0,2	–	0,2
Variation de périmètre	131,9	0,1	132,0
Au 31 décembre 2023	1 207,6	(116,7)	1 090,9
Variation	(139,9)	0,3	(139,6)
Dotations	–	(19,9)	(19,9)
Reprises	–	14,6	14,6
Transfert vers ou provenant d'autres catégories	1,5	(0,4)	1,1
Variation de périmètre	(10,5)	1,5	(9,1)
Au 31 décembre 2024	1 058,6	(120,6)	938,0

La variation des stocks et en-cours s'explique principalement par l'évolution de l'activité Promotion du Groupe.

Les variations de périmètre et transfert sont principalement liées à des mouvements de périmètre au sein de l'activité Promotion (passage d'intégration globale à la méthode de la mise en équivalence) et à l'intégration du groupe Prejeance Industrial.

7.4.2 Créances clients et autres créances

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
Créances clients et comptes rattachés brut	253,8	288,2
Perte de valeur à l'ouverture	(1,5)	(1,3)
Dotations	(1,6)	(0,2)
Reprises	0,8	0,0
Perte de valeur à la clôture	(2,3)	(1,5)
Créances clients nettes	251,4	286,7
Avances et acomptes versés	64,3	48,4
Créances de TVA	331,7	347,1
Débiteurs divers	99,4	39,6
Charges constatées d'avance	45,4	53,9
Comptes mandants débiteurs	21,7	20,3
Total autres créances d'exploitation brutes	562,5	509,3
Perte de valeur à l'ouverture	(10,8)	(1,6)
Dotations	(1,5)	(9,5)
Reprises	4,8	0,2
Perte de valeur à la clôture	(7,5)	(10,8)
Créances d'exploitation nettes	555,0	498,4
Créances clients et autres créances d'exploitation	806,4	785,2
Créances sur cession d'immobilisations	0,5	0,2
Créances clients et autres créances	806,9	785,3

Détail des créances clients exigibles :

En millions d'euros	31/12/2024
Total brut créances clients	253,8
Dépréciations sur créances clients	(2,3)
Total net créances clients	251,4
Clients factures à établir	(47,1)
Clients non exigibles	(44,2)
Clients et comptes rattachés exigibles	160,1

En millions d'euros	Total	Dans les temps	A 30 jours	A 60 jours	A 90 jours	Au delà de 90 jours
Clients et comptes rattachés exigibles	162,5	115,1	0,2	12,4	4,1	30,7
Dépréciations	(2,3)	–	–	–	–	(2,3)
Clients et comptes rattachés exigibles	160,1	115,1	0,2	12,4	4,1	28,3

Créances clients

Les créances au titre des ventes en l'état futur d'achèvement (VEFA) sont enregistrées toutes taxes comprises et sont appelées en fonction de l'avancement des programmes immobiliers. Les créances clients liées à l'activité de Promotion résultent de la transformation des actifs sur contrats (en créances) au fur et à mesure des appels de fonds auprès des clients, traduisant le droit inconditionnel du Groupe à recevoir de la trésorerie.

Avances et acomptes versés

Les avances et acomptes correspondent essentiellement aux indemnités d'immobilisation versées aux vendeurs de terrains lors de la signature des promesses de vente (pour celles qui ne sont pas cautionnées) dans le cadre de son activité de promotion. Elles sont imputables sur le prix à payer lors de la signature de l'achat du terrain.

7.4.3 Dettes fournisseurs et autres dettes

En millions d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 247,6	1 086,5
Avances et acomptes reçus des clients	2,4	0,8
TVA collectée	254,4	254,1
Autres dettes fiscales et sociales	37,3	37,2
Produits constatés d'avance	11,4	7,6
Autres dettes	163,3	148,7
Comptes mandants créditeurs	10,2	19,7
Autres dettes d'exploitation	478,9	467,9
Dettes sur immobilisations	7,9	9,6
Dettes fournisseurs et autres dettes	1 734,3	1 564,1

NOTE 8 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières, le Groupe est exposé aux risques suivants : le risque de taux d'intérêt, le risque de liquidité, le risque de contrepartie. Le Groupe ne réalisant aucune transaction en devise étrangère, il n'est pas soumis au risque de change.

8.1 Valeur comptable des instruments financiers par catégorie

Au 31 décembre 2024

En millions d'euros	Valeur totale au bilan	Actifs non financiers	Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti		Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur				
			Prêts Créances	Dettes au coût amorti	Instruments de capitaux propres	Actifs et passifs à la juste valeur par résultat	Niveau 1 (a)	Niveau 2 (b)	Niveau 3 (c)
ACTIFS NON COURANTS	144,0	27,9	115,6	–	–	0,5	–	0,5	–
Titres et créances sur les sociétés mises en équivalence	135,1	27,9	107,2	–	–	–	–	–	–
Actifs financiers non courant	8,9	–	8,4	–	–	0,5	–	0,5	–
ACTIFS COURANTS	1 494,0	–	1 464,4	–	–	29,5	26,6	2,9	–
Clients et autres créances	806,9	–	806,9	–	–	–	–	–	–
Actifs financiers courant	30,8	–	30,8	–	–	–	–	–	–
Instruments financiers dérivés	2,9	–	–	–	–	2,9	–	2,9	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	653,4	–	626,8	–	–	26,6	26,6	–	–
PASSIFS NON COURANTS	479,5	–	–	479,5	–	–	–	–	–
Emprunts et dettes financières	476,7	–	–	476,7	–	–	–	–	–
Dépôts et cautionnements reçus	2,8	–	–	2,8	–	–	–	–	–
PASSIFS COURANTS	2 385,1	–	–	2 378,4	–	6,7	–	6,7	–
Emprunts et dettes financières	644,1	–	–	644,1	–	–	–	–	–
Instruments financiers dérivés	6,7	–	–	–	–	6,7	–	6,7	–
Dettes fournisseurs et autres dettes	1 734,3	–	–	1 734,3	–	–	–	–	–

(a) Instruments financiers faisant l'objet de cotations sur le marché actif

(b) Instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables

(c) Instruments financiers dont tout ou une partie de la juste valeur ne repose pas sur des paramètres observables

Les instruments de capitaux propres se composent essentiellement de titres de participation non consolidés. A chaque acquisition, une analyse est effectuée afin de déterminer l'intention de gestion du Groupe et donc la méthode de comptabilisation (variation de valeur par résultat ou par OCI). La trésorerie et équivalents de trésorerie sont répartis entre les disponibilités présentées en créances et les valeurs mobilières de placement présentées en actifs à la juste valeur de niveau 1.

Au 31 décembre 2023

En millions d'euros	Valeur totale au bilan	Actifs non financiers	Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti		Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur				
			Prêts Créances	Dettes au coût amorti	Instruments de capitaux propres	Actifs et passifs à la juste valeur par résultat	Niveau 1 (a)	Niveau 2 (b)	Niveau 3 (c)
ACTIFS NON COURANTS	168,5	28,0	119,4	–	–	21,1	–	21,1	–
Titres et créances sur les sociétés mises en équivalence	139,9	28,0	111,9	–	–	–	–	–	–
Actifs financiers non courant	28,6	–	7,5	–	–	21,1	–	21,1	–
ACTIFS COURANTS	1 371,7	–	1 336,3	–	–	35,4	35,4	–	–
Clients et autres créances	785,3	–	785,3	–	–	–	–	–	–
Actifs financiers courant	27,1	–	27,1	–	–	–	–	–	–
Instruments financiers dérivés	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	559,2	–	523,9	–	–	35,4	35,4	–	–
PASSIFS NON COURANTS	729,0	–	–	729,0	–	–	–	–	–
Emprunts et dettes financières	727,4	–	–	727,4	–	–	–	–	–
Dépôts et cautionnements reçus	1,5	–	–	1,5	–	–	–	–	–
PASSIFS COURANTS	1 902,7	–	–	1 902,0	–	0,7	–	0,7	–
Emprunts et dettes financières	337,9	–	–	337,9	–	–	–	–	–
Instruments financiers dérivés	0,7	–	–	–	–	0,7	–	0,7	–
Dettes fournisseurs et autres dettes	1 564,1	–	–	1 564,1	–	–	–	–	–

(a) Instruments financiers faisant l'objet de cotations sur le marché actif

(b) Instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables

(c) Instruments financiers dont tout ou une partie de la juste valeur ne repose pas sur des paramètres observables

Les instruments de capitaux propres se composent essentiellement de titres de participation non consolidés. A chaque acquisition, une analyse est effectuée afin de déterminer l'intention de gestion du Groupe et donc la méthode de comptabilisation (variation de valeur par résultat ou par OCI).

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont répartis entre les disponibilités présentées en créances et les valeurs mobilières de placement présentées en actifs à la juste valeur de niveau 1.

8.2 Risque de taux

Le Groupe détient des swaps destinés à la couverture du risque de taux sur son endettement financier à taux variable.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés à la juste valeur au bilan sur la base de valorisation externes. La variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours contrepartie résultat.

Les instruments dérivés ont été valorisés par actualisation des flux de trésorerie futurs estimés sur la base de la courbe des taux d'intérêts au 31 décembre 2024.

Situation comptable des instruments financiers dérivés

En millions d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Swaps de taux d'intérêts	(3,9)	(0,7)
Intérêts courus non échus	0,2	–
Total	(3,7)	(0,7)

Echéancier des instruments financiers dérivés (montants notionnels)

Au 31 décembre 2024

En millions d'euros	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028	31/12/2029
ALTAREIT payeur à taux fixe - swap	316,3	310,3	304,2	298,0	291,6	85,1
ALTAREIT payeur à taux fixe - swaption	500,0	500,0	–	–	–	–
ALTAREIT payeur à taux fixe - cap	–	–	–	–	–	–
Total	816,3	810,3	304,2	298,0	291,6	85,1
Taux moyen de couverture	0,63%	0,62%	1,62%	1,62%	1,61%	2,13%

Au 31 décembre 2023

En millions d'euros	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028
ALTAREIT payeur à taux fixe - swap	–	–	–	–	–	–
ALTAREIT payeur à taux fixe - swaption	500,0	–	–	–	–	–
ALTAREIT payeur à taux fixe - cap	–	–	–	–	–	–
Total	500,0	–	–	–	–	–
Taux moyen de couverture	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Position de gestion

Au 31 décembre 2024

En millions d'euros	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028	31/12/2029
Emprunts et dettes bancaires à taux fixe	(339,9)	(0,4)	(0,0)	–	–	–
Emprunts et dettes bancaires à taux variable	(414,0)	(353,8)	(282,7)	(258,9)	(190,7)	(44,0)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (actif)	653,4	–	–	–	–	–
Position nette avant gestion	(100,5)	(354,2)	(282,8)	(259,0)	(190,8)	(44,0)
Swap	316,3	310,3	304,2	298,0	291,6	85,1
Swaption	500,0	500,0	–	–	–	–
Cap	–	–	–	–	–	–
Total Instruments Financiers Dérivés	816,3	810,3	304,2	298,0	291,6	85,1
Position nette après gestion	715,8	456,1	21,4	39,0	100,8	41,1

Au 31 décembre 2023

En millions d'euros	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028
Emprunts et dettes bancaires à taux fixe	(339,8)	(334,5)	(0,4)	(0,0)	0,0	0,0
Emprunts et dettes bancaires à taux variable	(365,4)	(258,9)	(174,3)	(111,4)	(51,4)	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie (actif)	559,2	–	–	–	–	–
Position nette avant gestion	(146,1)	(593,4)	(174,7)	(111,5)	(51,4)	0,0
Swap	–	–	–	–	–	–
Swaption	500,0	–	–	–	–	–
Cap	–	–	–	–	–	–
Total Instruments Financiers Dérivés	500,0	–	–	–	–	–
Position nette après gestion	353,9	(593,4)	(174,7)	(111,5)	(51,4)	0,0

Analyse de la sensibilité au taux d'intérêt

Le tableau suivant montre la sensibilité au risque de taux (incluant l'impact des instruments de couverture) sur l'ensemble du portefeuille des emprunts et dettes auprès des

établissements de crédit à taux variable et sur les instruments dérivés.

	Augmentation / Diminution des taux d'intérêts	Incidence du gain (-) ou de la perte (+) sur le résultat avant impôt	Incidence sur la valeur en portefeuille d'instruments financiers
31/12/2024	+50 -50	+4,0 million d'euros -4,0 million d'euros	+48,0 millions d'euros -7,4 millions d'euros
31/12/2023	+50 -50	-0,6 million d'euros +0,9 million d'euros	- -

8.3 Risque de liquidité

Trésorerie

Le Groupe dispose d'un accès important à la liquidité, assorti de bonnes conditions.

Le Groupe dispose à l'actif de son bilan d'une trésorerie d'un montant de 653,4 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 559,2 millions d'euros au 31 décembre 2023, ce qui constitue son premier outil de gestion du risque de liquidité (se référer à la note 6.2.1 « Endettement financier net obligataire et bancaire »).

Depuis 2023, un cashpooling Groupe, automatisé, est en place sur la quasi-totalité du périmètre de consolidation (y compris les sociétés en partenariats). Ainsi, la quasi-totalité de la trésorerie au bilan est disponible dans le cadre des opérations du Groupe.

Le Groupe dispose également, au 31 décembre 2024, d'une capacité de tirage de 700 millions d'euros (sous la forme de lignes de crédit corporate confirmées non utilisées).

Covenants

De par son appartenance au groupe Altarea, certains covenants sont relatifs à des indicateurs consolidés de ce dernier.

Les covenants (ratios financiers) à respecter au titre du Groupe concernent les crédits corporate bancaires pour un montant de 225 millions.

L'emprunt obligataire souscrit par Altareit SCA est également soumis à des covenants de levier (334,5 millions).

Au 31 décembre 2024, le Groupe respecte contractuellement l'ensemble de ses covenants.

Ils sont listés ci-dessous :

	Covenants Groupe Altarea	31/12/2024	Covenants Altareit consolidé	31/12/2024
Loan To Value (LTV)				
Dette financière obligataire et bancaire nette /valeur réévaluée du patrimoine de la Société	< 60%	28,5%		
Interest Cover Ratio (ICR)				
Résultat opérationnel (colonne FFO ou cash-flow des opérations) / Coût de l'endettement net (colonne FFO) de la Société	> 2	9,6		
Levier				
Gearing : Dette financière nette/Fonds propres			≤ 3,25	0,1
ICR : EBITDA/Frais financiers nets			≥ 2	3,8

Risque de contrepartie

Dans le cadre de son activité, le Groupe est principalement exposé au risque de contrepartie envers les établissements financiers. Les risques de crédit et/ ou de contrepartie concernent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, (éventuellement les produits dérivés mis en place pour limiter le risque de taux), ainsi que les établissements

bancaires auprès desquels ces produits sont placés. Afin de limiter ce risque, le Groupe ne réalise des opérations de couverture ou de placements qu'avec des institutions financières de premier plan, les supports choisis ont un profil de risque très limité, et font l'objet d'un suivi.

NOTE 9 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Actionnariat d'Altareit

En pourcentage	31/12/2024		31/12/2023	
	% capital et des droits de vote théoriques	% des droits de vote réels	% capital et des droits de vote théoriques	% des droits de vote réels
Altarea	99,63	99,75	99,63	99,76
Altarea France	0,11	0,11	0,11	0,11
Alta Faubourg *	0,11	–	0,11	–
Contrôle groupe Altarea	99,85	99,86	99,85	99,87
Autodétention	0,01	–	0,02	–
Public	0,14	0,14	0,13	0,13
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

* Actions d'auto-contrôle dont les droits de vote y attachés ne peuvent être exercés en assemblée générale conformément aux dispositions de l'article L.233-31 du Code de commerce.

Transactions avec les parties liées

Les parties liées s'entendent, au cas particulier, comme étant des personnes morales dont les dirigeants sont communs avec ceux de la Société.

Les principales parties liées retenues par le Groupe sont :

- Altarea (holding de contrôle du groupe Altarea auquel la Société fait partie) et ses filiales, notamment celles prestataires de services,
- les sociétés contrôlées par M. Alain Taravella (président-fondateur du groupe Altarea) et sa famille qui détiennent des participations dans la société Altarea : AltaGroupe, Alta Patrimoine et Altager.
- Altafi 2, gérante non associée de la Société, présidée par M. Alain Taravella et ayant pour directeurs généraux M. Jacques Ehrmann⁷, M. Matthieu Taravella et M. Gautier Taravella. Le capital d'Altafi 2 est détenu intégralement par AltaGroupe.

Les transactions avec ces parties liées relèvent principalement soit de prestations de services fournies par le groupe Altareit aux parties liées, soit d'opérations de financement (comptes courants et cautionnements). Les montants facturés par le groupe Altareit aux parties liées le sont à des conditions normales de marché.

Altarea a octroyé des garanties personnelles (cautions et garanties autonomes, notamment) pour le compte d'Altareit (et de ses filiales) à concurrence d'un montant pouvant aller globalement jusqu'à 925,0 millions d'euros. En outre, Altarea a investi directement à 50% dans la société AF Investco 4 pour la restructuration d'un immeuble aux côtés du fonds d'investissement Altafund dans lequel Altareit investit également⁸, cette dernière détenant ainsi indirectement 8,35 % du capital d'AF Investco 4.

Afin de formaliser les services apportés habituellement à Altareit par Altarea, holding animatrice, et de préciser les prestations réalisées par celle-ci, une convention d'animation a été conclue en 2017, les conditions antérieurement appliquées demeurant inchangées. Aussi, une convention d'animation a été conclue en 2022 entre, d'une part, la société AltaGroupe, et, d'autre part, Altarea, Altareit et leurs filiales et sous-filiales, *inter alii*.

Par ailleurs, des conventions de management fees ont été mises en place afin de rémunérer les prestations effectuées par Altareit et par Altarea Management (filiale d'Altarea) au profit des sociétés du Groupe. La rémunération de ces management fees a été fixée d'un commun accord en fonction du coût des prestations réalisées, et est conforme au prix du marché.

En millions d'euros	Altafi 2	Altarea et ses filiales	31/12/2024	31/12/2023
Actifs non courants	–	3,2	3,2	3,7
Actifs courants	0,1	23,8	23,9	27,2
TOTAL ACTIF	0,1	27,0	27,1	30,8
Dettes fournisseurs, comptes courants et autres dettes ^(a)	0,1	181,2	181,3	146,1
TOTAL PASSIF	0,1	181,2	181,3	146,1

(a) Principalement le compte courant entre Altareit SCA et Altarea SCA.

En millions d'euros	Altafi 2	Altarea et ses filiales	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation	0,0	10,9	10,9	16,1
Charges d'exploitation	(0,6)	(57,0)	(57,6)	(63,1)
RESULTAT OPERATIONNEL	(0,6)	(46,1)	(46,6)	(47,0)
Coût de l'endettement financier	–	(6,2)	(6,2)	(4,0)
RESULTAT NET	(0,6)	(52,3)	(52,8)	(51,0)

Rémunération de la Gérance

La société Altareit rémunère la Gérante, Altafi 2, sous forme d'honoraires.

Ayant renoncé *ab initio* pour l'exercice 2024 à un tiers de sa rémunération annuelle fixe et à l'intégralité de toute rémunération variable annuelle, la Gérance a été ainsi

⁷ M. Jacques Ehrmann est directeur général d'Altafi 2 jusqu'au 6 janvier 2025. M. Edward Arkwright a été nommé en qualité de directeur général d'Altafi 2 à compter de cette date.

⁸ en général, à hauteur respectivement de 16,7% et 30,11% dans les portefeuilles 1 et 2 d'AltaFund

uniquement rémunérée pour 2024 au titre de la rémunération fixe à hauteur d'un montant annuel hors taxes ramenée à 0,6 million d'euros.

Rémunération des principaux cadres salariés du Groupe

En millions d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Salaires bruts ^(a)	2,0	1,8
Charges sociales	0,8	0,8
Palements fondés sur des actions ^(b)	3,3	3,1
Nombre Actions livrées au cours de la période	11 549	6 649
Avantages postérieurs à l'emploi ^(c)	–	0,0
Autres avantages ou rémunérations à court ou long terme ^(d)	0,1	0,0
Indemnités de fin de contrat ^(e)	–	–
Contribution patronale sur actions gratuites livrées	0,2	0,2
Engagement à date au titre de l'Indemnité de départ à la retraite	0,2	0,3

(a) Rémunérations fixes et variables.

(b) Charge calculée selon la norme IFRS 2.

(c) Coûts des services rendus des prestations de retraite selon la norme IAS 19, assurance vie et assistance.

(d) Avantages en nature, jetons de présence et autres rémunérations acquises mais dues à court ou long terme.

(e) Indemnités de départ à la retraite charges sociales comprises.

En nombre de droits à actions gratuites d'Altarea SCA	31/12/2024	31/12/2023
Droits à attribution d'actions gratuites Altarea	87 690	62 432

Les informations présentées portent sur la rémunération et les avantages alloués aux principaux cadres salariés du Groupe. Elles ne comprennent pas la rémunération de la Gérance et celle du Président et des membres du Conseil de Surveillance.

NOTE 10 ENGAGEMENTS DU GROUPE ET PASSIFS EVENTUELS

10.1 Engagements hors bilan

Les principaux engagements donnés par la Société sont des hypothèques, promesses d'hypothèque en garantie des emprunts ou lignes de crédit souscrits auprès des établissements de crédit.

Des nantissements de titres ou des engagements de non cession de parts sont également accordés par la Société en garantie de certains emprunts.

Ces engagements figurent dans la note 6.2 « Endettement financier net et sûretés ».

Par ailleurs, la société bénéficie d'engagements reçus d'établissements bancaires pour des lignes de crédit non utilisées, qui sont mentionnées dans la note 8 « Gestion des risques financiers ».

L'ensemble des autres engagements significatifs est mentionné ci-dessous :

En millions d'euros	31/12/2023	31/12/2024	à moins d'un an	de un à 5 ans	à plus de cinq ans
Engagements reçus					
Engagements reçus liés au financement (hors emprunt)	–	–	–	–	–
Engagements reçus liés au périmètre	5,4	4,3	4,3	–	–
Engagements reçus liés aux activités opérationnelles	12,8	29,9	29,8	–	0,0
Cautions reçues dans le cadre de la loi Hoguet (France)	12,6	29,8	29,8	–	–
Cautions reçues des locataires	0,2	0,0	–	–	0,0
Total	18,1	34,2	34,1	–	0,0
Engagements donnés					
Engagements donnés liés au financement (hors emprunt)	–	–	–	–	–
Engagements donnés liés au périmètre	3,5	3,5	–	3,5	–
Engagements donnés liés aux activités opérationnelles	1 931,6	1 391,5	750,6	639,4	1,5
Garanties d'achèvement des travaux (données)	1 730,1	1 262,3	656,1	606,2	–
Garanties données sur paiement à terme d'actifs	118,9	68,7	58,5	9,1	1,0
Cautions d'indemnités d'immobilisation	81,0	34,7	20,0	14,3	0,5
Autres cautions et garanties données	1,5	25,8	16,0	9,8	–
Total	1 935,1	1 395,0	750,6	642,9	1,5

Engagements reçus

Engagements reçus liés aux opérations de périmètre

Le Groupe bénéficie de garantie(s) de passif(s) obtenue(s) dans le cadre d'acquisition de filiales et participations. Il a notamment reçu un engagement maximum de 2 millions d'euros donné par les cédants du promoteur Severini. Cet engagement garantit tout préjudice lié à l'activité, subi par le Groupe et dont la cause ou l'origine est antérieure au 31 mars 2018, et ce jusqu'au 31 décembre 2025 inclus.

Le Groupe a, dans le cadre de son acquisition du promoteur XF, reçu une garantie de passif de la part des cédants à hauteur de 2,3 millions d'euros à échéance fin juillet 2025.

Engagements reçus liés aux activités opérationnelles

Cautions reçues

Dans le cadre de la loi Hoguet, le Groupe bénéficie de cautions reçues d'organismes spécialisés en garantie de ses activités de gestion immobilière et de transaction.

Engagements donnés

Engagements donnés liés aux opérations de périmètre

Le principal engagement d'un montant de 3,5 millions d'euros (engagement ferme sur des opérations identifiées) est un engagement de souscription au capital des sociétés composant le fonds d'investissement AltaFund. L'engagement varie en fonction des souscriptions et/ou rachats au cours de la période.

Par ailleurs, le Groupe peut octroyer des garanties de passifs ou compléments de prix lors de cessions de titres de filiales et participations.

Engagements donnés liés aux activités opérationnelles

Garantie d'achèvement des travaux

Les garanties financières d'achèvement sont données aux clients dans le cadre des ventes en VEFA et sont délivrées, pour le compte des sociétés du Groupe, par des établissements financiers, organismes de caution mutuelle ou compagnie d'assurance. Elles sont présentées pour le

montant du risque encouru par l'établissement financier qui a accordé sa garantie.

En contrepartie, les sociétés du Groupe accordent aux établissements financiers une promesse d'affectation hypothécaire et un engagement de non cession de parts.

Garantie sur paiement à terme d'actifs

Ces garanties recouvrent essentiellement les achats de terrains de l'activité de promotion immobilière.

Cautions d'indemnités d'immobilisation

Dans le cadre de son activité de Promotion, le Groupe est amené à signer avec les propriétaires de terrain des promesses de vente dont l'exécution est soumise à des conditions suspensives liées notamment à l'obtention des autorisations administratives. En contrepartie de son engagement, le propriétaire du terrain bénéficie d'une indemnité d'immobilisation qui prend la forme d'une avance (comptabilisée à l'actif du bilan) ou d'une caution (figurant en engagement hors bilan). Le Groupe s'engage à verser l'indemnité d'immobilisation s'il décide de ne pas acheter le terrain alors que les conditions suspensives sont levées.

Autres cautions et garanties données

Les autres cautions et garanties données couvrent principalement des garanties données aux entreprises dans le cadre de la signature des marchés de travaux.

Engagements réciproques

Dans le cadre normal de son activité de Promotion notamment, le Groupe est amené à contracter des engagements réciproques pour assurer la maîtrise foncière des futures opérations. Le Groupe signe des promesses de

vente synallagmatiques avec les propriétaires de terrains : le propriétaire s'engage à vendre son terrain et le Groupe s'engage à l'acheter si les conditions suspensives (conditions administratives et/ ou de commercialisation) sont levées.

Autres engagements

Dans le cadre de son activité du secteur Logement, le Groupe signe des contrats de réservations (ou promesses de vente) avec ses clients, dont la régularisation est conditionnée par la levée ou non de conditions suspensives (liées notamment à l'obtention de son financement par le client).

Le Groupe se constitue aussi un portefeuille foncier composé de promesses unilatérales de vente.

Ces engagements sont chiffrés au sein du rapport d'activité.

10.2 Passifs éventuels

Le Groupe ne fait pas l'objet de proposition de rectification significative au 31 décembre 2024.

Par ailleurs, aucun autre nouveau litige ou procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage dont les effets pourraient être significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société n'est apparu au cours de la période, autre que ceux pour lesquels une provision a été comptabilisée (se reporter à la note 6.3 « Provisions ») ou pour lesquels la procédure est en cours.

Concernant le litige Primonial, en accord avec ses conseils, aucune provision n'a été comptabilisée par le Groupe (se référer à la note 4.1 « Faits significatifs »).

NOTE 11 ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Il n'y a pas d'événements majeurs postérieurs à la clôture et antérieurs à la date d'arrêté des comptes.

NOTE 12 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En millions d'euros	E&Y				Forvis Mazars				Autres				Total			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés																
- Altareit SCA	0,3	0,3	40%	33%	0,3	0,3	22%	28%	–	–	0%	0%	0,5	0,5	27%	27%
- Filiales intégrées globalement	0,3	0,5	45%	65%	0,9	0,6	72%	71%	0,0	0,1	68%	90%	1,2	1,3	63%	70%
Services autres que la certification des comptes																
- Altareit SCA	–	–	0%	0%	0,0	–	0%	0%	–	–	0%	0%	0,0	–	0%	0%
- Filiales intégrées globalement	0,0	0,0	0%	2%	0,0	0,0	1%	1%	0,0	0,0	32%	10%	0,0	0,0	2%	2%
Certification des informations en matière de durabilité																
- Altareit SCA	0,1	–	15%	0%	0,1	–	4%	0%	–	–	0%	0%	0,2	–	8%	0%
Total	0,7	0,8	100%	100%	1,2	0,9	100%	100%	0,1	0,2	100%	100%	2,0	1,9	100%	100%